Requalification du COURS BRILLIER DE VIENNE

DOSSIER DE CONCERTATION
7 FÉVRIER - 7 MARS 2023

Vienne Condrieu Agglomération

Vienne
Qualité de VILLE

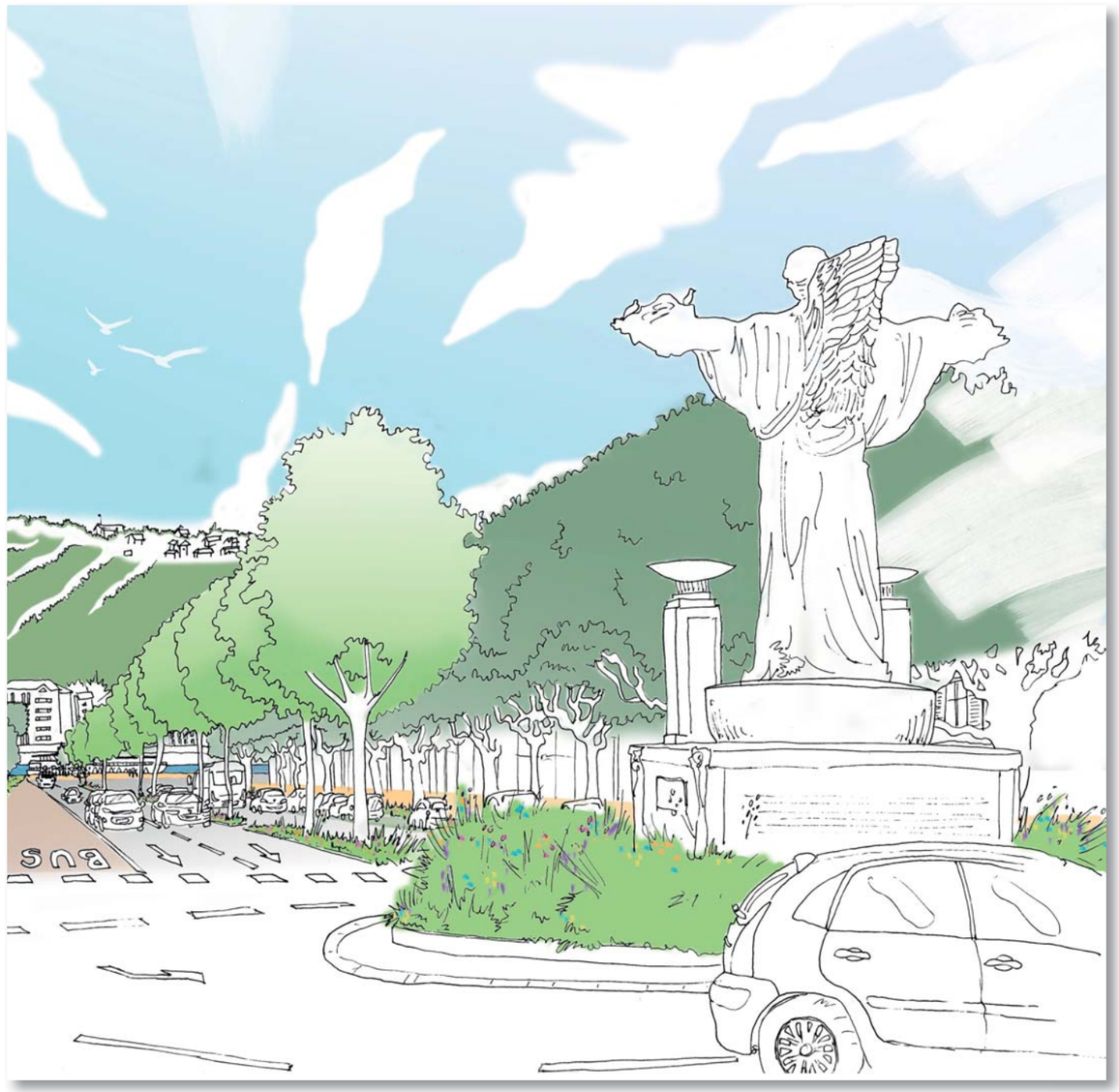

Plans des aménagements

Localisation **Cours Brillier** / Halte fluviale

secteur Cours Brillier

jardin de ville

secteur Halte fluviale

Vienne Condrieu Tourisme

Délibération

Approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation

DÉLIBERATION 23-37

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023

Date de la convocation : **24 janvier 2023**
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Patrice AMBROSIONI, M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Martin DAUBREE, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à Mme Hilda DERMIDJIAN, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Michèle CEDRIN, M. Patrick CURTAUD à Mme Annie DUTRON, Mme Florence DAVID à M. Christian PETREQUIN, Mme Anny GELAS à M. Jean-Claude LUCIANO, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, M. Levon SAKOUNTS à M. Thierry KOVACS.

Absente : Mme Dalila BRAHMI.

Secrétaire de séance : M. Christian BOREL.

OBJET : **TRANSPORTS ET MOBILITES :** Requalification du cours Marc Antoine Brillier à Vienne – organisation d'une concertation dans le cadre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme.

Rapporteur : Nicolas HYVERNAT

NOTE DE SYNTHESE

Les mécanismes d'information et de participation du public à l'élaboration de projets ou de documents de planification se sont multipliés. La procédure de concertation obligatoire est régie par les articles L. 103-2 et suivants du code de l'urbanisme. Sont notamment soumis à cette concertation obligatoire les opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment la réalisation, dans une partie urbanisée d'une commune, d'un investissement routier d'un montant supérieur à 1 900 000 euros et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants. C'est le cas du projet de requalification du cours Marc Antoine Brillier à Vienne.

Le code de l'urbanisme précise que l'organisation de la concertation incombe à l'organe délibérant de l'établissement public portant la maitrise d'ouvrage de l'opération, en l'espèce, le Conseil Communautaire. Il précise également que la concertation doit se dérouler avant que le projet ne soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles, et que ne soient pris les actes conduisant à la réalisation effective de l'opération.

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation doivent être précisés par délibération du Conseil Communautaire. Les modalités retenues doivent permettre au public d'accéder, pendant une durée suffisante, et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, aux informations relatives à ce dernier, et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables. Ces modalités doivent, par ailleurs, permettre au public de formuler des observations et propositions sur le projet. Ces observations et propositions doivent être enregistrées et conservées par l'autorité compétente.

À l'issue de la concertation, l'autorité l'ayant organisée en arrête le bilan.

Il est proposé d'approuver les dispositions ci-après :

1/ Les objectifs du projet de requalification du cours Marc Antoine Brillier à Vienne sont les suivants :

- Améliorer l'attractivité du réseau L'VA en vouant une partie de l'espace public à la circulation des véhicules de transport en commun en site propre, afin d'en améliorer la vitesse commerciale et la régularité, en direction du pôle gare ;
- Sécuriser la circulation des cyclistes dans le cœur de la ville, et permettre une liaison confortable entre la gare, la voie verte du Rhône implantée le long du fleuve, et les aménagements en projet sur le Cours Verdun et l'avenue du Général Leclerc, en créant un espace de circulation en site propre ;
- Conforter et sécuriser les espaces dédiés aux piétons, sécuriser les traversées de chaussées aujourd'hui inconfortables ;
- Affirmer la valeur emblématique de cet espace et la valeur culturelle de Vienne, notamment son festival de jazz, préserver la dimension magistrale de l'axe, et soigner l'intégration architecturale et paysagère dans le contexte patrimonial de la Vienne antique ;
- Réaménager cette porte d'entrée touristique du centre-ville, depuis le Rhône avec la halte fluviale et en lien avec le pavillon du tourisme ;
- Garantir une continuité harmonieuse avec les espaces publics attenants, et les abords immédiats des espaces publics, faisant l'objet d'une requalification ;
- Préserver et renforcer l'attractivité commerciale du cœur de Vienne en général, et du cours Brillier en particulier, en qualifiant l'espace public. Dynamiser la rive sud de l'axe ;
- Conforter l'activité des restaurateurs disposant de terrasses implantées sur l'espace public, en offrant des espaces de qualité ;
- Améliorer le cadre de vie des résidents en requalifiant l'espace public, en y aménageant des espaces confortables et accueillants ;
- Verdir le cours afin de lutter contre les ilots de chaleur, en y implantant de nombreux arbres d'alignement, et en développant les plantations en strate basse ;
- Restituer une perméabilité au sol, et privilégier l'infiltration des eaux de pluie in situ, dans le double objectif de lutter contre les ilots de chaleur urbains et de contribuer à une meilleure gestion des eaux de pluies ;
- Accueillir dans de bonnes conditions les activités marchandes existantes telles que le marché forain et la fête foraine.
-

2/ La concertation sera organisée suivant les modalités suivantes :

- L'information du public relative à la concertation sera assurée par une communication sur les supports à disposition de la Ville et de l'Agglomération, et notamment :

  - Le site Internet de l'Agglomération https://vienne-condrieu-agglomeration.fr
  - Le site internet de la Ville de Vienne https://vienne.fr
  - Le magazine de Vienne Condrieu Agglomération « *Agglomag* »
  - La page Facebook de l'Agglo @VienneCondrieuAgglomeration

  L'information sera également transmise au moyen d'affiches et de tracts mis à disposition en mairie et à l'Agglomération. En outre, une mention de la concertation sera diffusée dans un journal diffusé à Vienne.

- La concertation se concrétisera par :

  - L'organisation d'une réunion publique, pour présenter le projet d'aménagement, dont la date sera précisée ultérieurement ; Cette date sera portée à la connaissance du public au moyen des supports de communication listés ci-avant ;
  - La mise à disposition du dossier de concertation et des plans d'aménagement, qui seront consultables :
    - Sur internet, sur la plateforme https://viennecondrieuconcertation.ditesnoustout.fr/
    - Au siège de Vienne Condrieu Agglomération sis espace Saint-Germain 30 avenue du général Leclerc – Bâtiment ANTARES – 38200 Vienne
    - En mairie de Vienne sis 7 place de l'hôtel de Ville – 38200 Vienne
    - Dans les locaux du pavillon du tourisme sis Cours Marc Antoine Brillier - 38200 Vienne
  - L'organisation de trois permanences de 2 heures, aux dates suivantes :
    - Le jeudi 16 février 2023 de 14h à 16h dans les locaux du siège de Vienne Condrieu Agglomération, salle Livie
    - Le jeudi 23 février 2023 de 10h à 12h en mairie de Vienne, salle Europe
    - Le mercredi 1er mars 2023 de 10h à 12h dans les locaux du Pavillon du Tourisme.

- Un recueil des attentes, observations et propositions du public sera assuré par :

  - La mise à disposition du public de registres, au siège de Vienne Condrieu Agglomération, en mairie, et au pavillon du tourisme, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
  - Le recueil de l'ensemble des avis émis sur la plateforme de concertation de l'Agglomération https://viennecondrieuconcertation.ditesnoustout.fr/
  - La réception des courriers adressés à Monsieur le Président de Vienne Condrieu Agglomération (Espace Saint-Germain - Bâtiment Antarès, 30, avenue Général Leclerc - BP 263 - 38217 VIENNE Cedex) en précisant en objet : « Requalification du cours Brillier – concertation ».

3/ La concertation sera organisée du 7 février au 7 mars 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme, et plus particulièrement ses articles L. 103-2 à L. 103-6 et R. 103-1 à R. 103-3

VU le code de l'environnement, et plus particulièrement son article L. 120-1

VU la convention de délégation de maitrise d'ouvrage entre la commune de Vienne et Vienne Condrieu Agglomération par laquelle l'Agglomération a été désignée maitre d'ouvrage unique de l'ensemble des opérations liées à la requalification du cours Brillier, dont la signature a été autorisée par délibérations concordantes du conseil municipal et du conseil communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

DECIDE d'organiser une procédure de concertation du 7 février 2023 au 7 mars 2023,

APPROUVE les objectifs poursuivis et modalités de concertation précitée,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération,

Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente,

Claudine PERROT-BERTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Sommaire

1. Périmètre et objectifs du projet 7

2. Analyse urbaine et paysagère

2.1 Le patrimoine 9

2.2 La végétation 12

2.3 Les usages du cours 13

2.4 Un projet inscrit dans un écosystème cohérent avec d'autres projets 20

3. Parti d'aménagement

3.1 Principes généraux 24

3.2 Focus sur les mixités d'usages 29

3.3 Revêtements 31

3.4 Variantes d'aménagement 35

3.5 Infiltration des eaux pluviales 43

4. Planning de l'opération 45

Cours : *« Longue et large avenue » plantée d'arbres qui sert, dans les villes, de lieu de promenade ou de passage.*

Périmètre et objectifs du projet

Cette présentation est le résultat des études préliminaires portant sur l'aménagement du cours Brillier et de ses abords immédiats.

Les études préliminaires ont pour objectif de définir les grands principes de structuration de l'espace public, de confirmer le périmètre des travaux et d'évaluer une première approche financière de l'opération.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- **Valorisation et sécurisation des usages piétons : parcours du quotidien, déambulation, parcours touristiques**
- **Confortement et valorisation de l'activité commerçante permanente, prise en compte des activités évènementielles,**
- **Végétalisation et désimperméabilisation afin de lutter contre le phénomène d'ilot de chaleur urbain,**
- **Amélioration de l'efficacité des transports en commun,**
- **Sécurisation des itinéraires cyclables,**
- **Liaison, transversalité et uniformité entre les rives Sud et Nord du cours et ainsi les quartiers Sud et le centre historique de Vienne,**
- **Intégration de la dimension touristique et culturelle de la Ville de Vienne.**

Périmètre du projet

Périmètre des opérations : 15 800 m²

Aménagements fonctionnels

Contexte urbain

Une articulation dans la ville

Le cours Brillier se présente comme une des principales **entrées de ville**, en **articulation entre l'axe du Rhône, la gare et les quartiers sud et le centre historique**.
Il fait aussi le **lien entre la halte fluviale, le Pavillon du Tourisme et le centre historique** sur l'itinéraire touristique.

Au cœur d'un projet global

Un centre-ville historique, véritable musée à ciel ouvert, en cours de redynamisation via le dispositif national **« Action Cœur de ville »**, avec comme objectifs :

- L'adaptation des logements, la lutte contre la vacance résidentielle, notamment dans le quartier historique,
- La rénovation des espaces publics pour le confort des usagers, tout en respectant son cadre historique, le partage des espaces afin de faciliter la mixité des usages,
- La mise en place d'une zone 30 afin de pacifier la circulation et de favoriser les modes actifs,
- Le confortement des équipements publics : mairie et administrations publiques, lieux de loisirs et de culture, la Poste, équipements d'accueil petite enfance, établissements scolaires...
- Le renforcement de l'offre commerciale en lien avec le concept de « Vienne, Galerie marchande à ciel ouvert ».

La **modification du plan de stationnement** :
- En lien avec la création d'un parking public de 150 places au sud de l'actuel parking de la gare.

Le **Plan Mille arbres** :
- Objectif de la Ville de Vienne de planter un millier d'arbres sur 6 ans pour développer les espaces végétalisés, capter du CO2 et lutter contre les îlots de chaleur.

Voir projets connexes pour détail.

2 - Analyse urbaine et paysagère

2.1 - Le patrimoine

Contexte historique

La ville de Vienne a une **forte Histoire mise en valeur avec une exceptionnelle densité**. Le cours Brillier est un axe ancien qui longe l'enceinte gallo-romaine et médiévale (ci-dessus), **lisière entre la vieille ville et les faubourgs commerçants**. Ceux-ci étaient occupés par des vignes et champs jusqu'à la Révolution.

Cette position en fait encore aujourd'hui une **porte d'entrée importante sur le centre historique** et une des étapes du parcours touristique patrimonial.

2 - Analyse urbaine et paysagère

2.1 - Le patrimoine

Contexte historique

Un double mail d'arbres historique mais plusieurs fois changés (des tilleuls aux platanes) **scénarise une promenade piétonne le long des façades commerciales**.

L'espace a aujourd'hui perdu de sa simplicité de par les revêtements hétérogènes et imperméables. Les usages qui y prennent place se sont diversifiés et pérennisés, **terrasses et manèges habitent le mail selon les saisons**.

2 - Analyse urbaine et paysagère

2.1 - Le patrimoine

Contexte historique

Le double mail en stabilisé était bordé d'une contre-allée circulable, et accompagné d'un trottoir en dur côté commerce. Aujourd'hui le piéton emprunte cette contre-allée dont la lecture est effacée par un nivellement à plat, alors que le mail imperméabilisé est encombré par les terrasses.

La rue centrale, elle, est maintenant le fief de l'automobile. **Le stationnement de part et d'autre du cours fait office de « façade » à la ville**.

2.2 - La végétation

La végétation

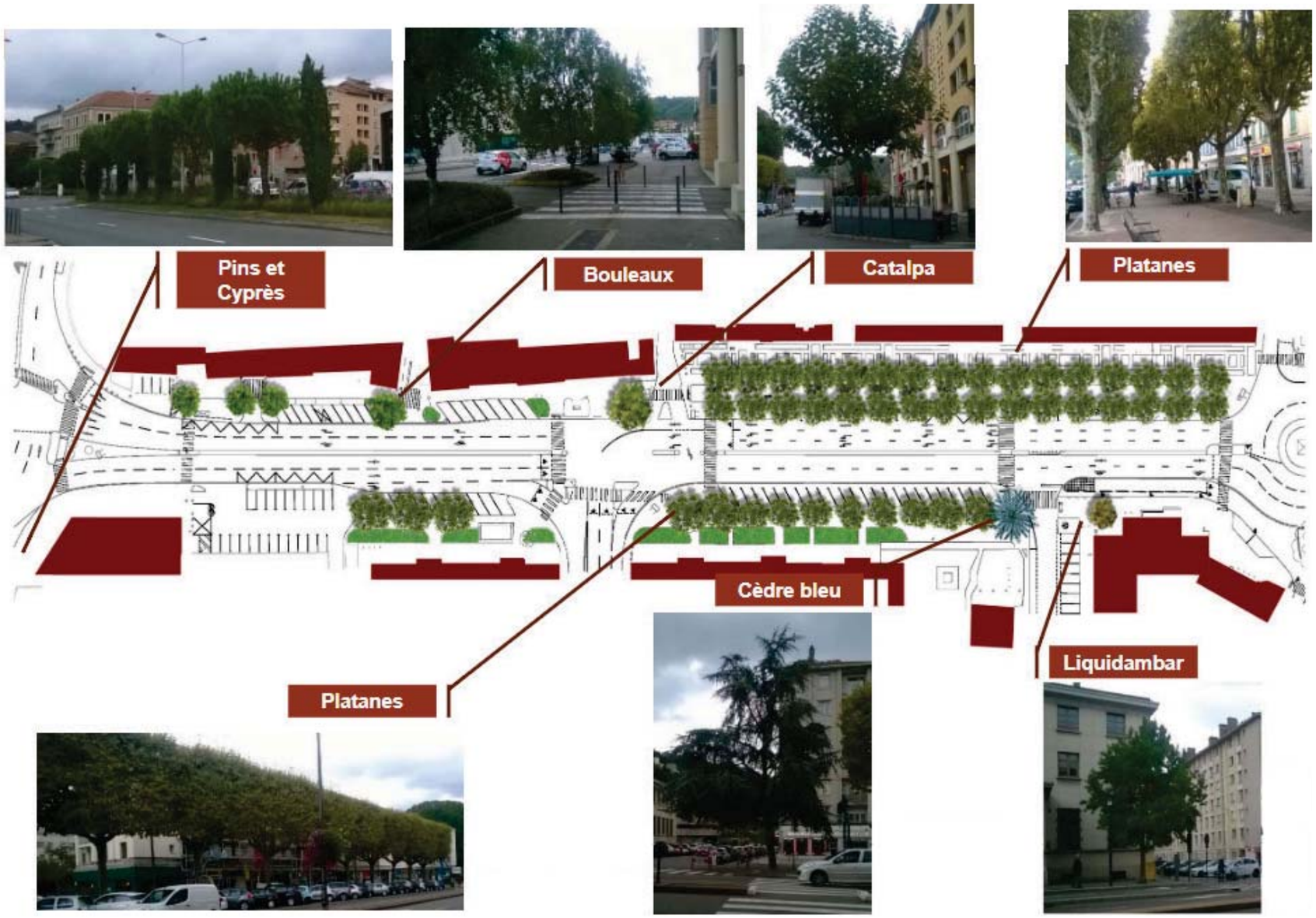

Extrait de l'étude SCE 2017

Les alignements de platanes taillés en rideau caractérisent la **monumentalité du cours et cadrent la perspective**.

A l'ouest, des arbres isolés et chétifs (bouleaux) ponctuent les trottoirs, avec de faibles qualités paysagères.

Le cours a historiquement une forte identité végétale qui pourrait être renforcée pour aider la lecture urbaine de l'espace. Les arbres de hauts jets, à port libre, sont à privilégier.

Une strate basse peut contribuer à apporter de la variété dans le paysage végétal proche de la promenade du cours.

La volonté donnée aux projets urbains sur Vienne est de végétaliser la ville afin de lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbains.

2.3 - Les usages du cours

Les équipements

Le secteur montre une assez grande densité d'équipements. Le cours fait le lien entre :

- des **équipements de loisir et fonctionnels au Sud,**
- des **équipements scolaires et culturels au Nord**.

On observe également un réseau de places se tisser en arrière-scène du cours Brillier.

- Equipements publics
- Equipements commerciaux
- Equipements scolaires
- Equipements fluviaux
- Parcs et espaces verts
- Places contiguës

2.3 - Les usages du cours

Les usages saisonniers

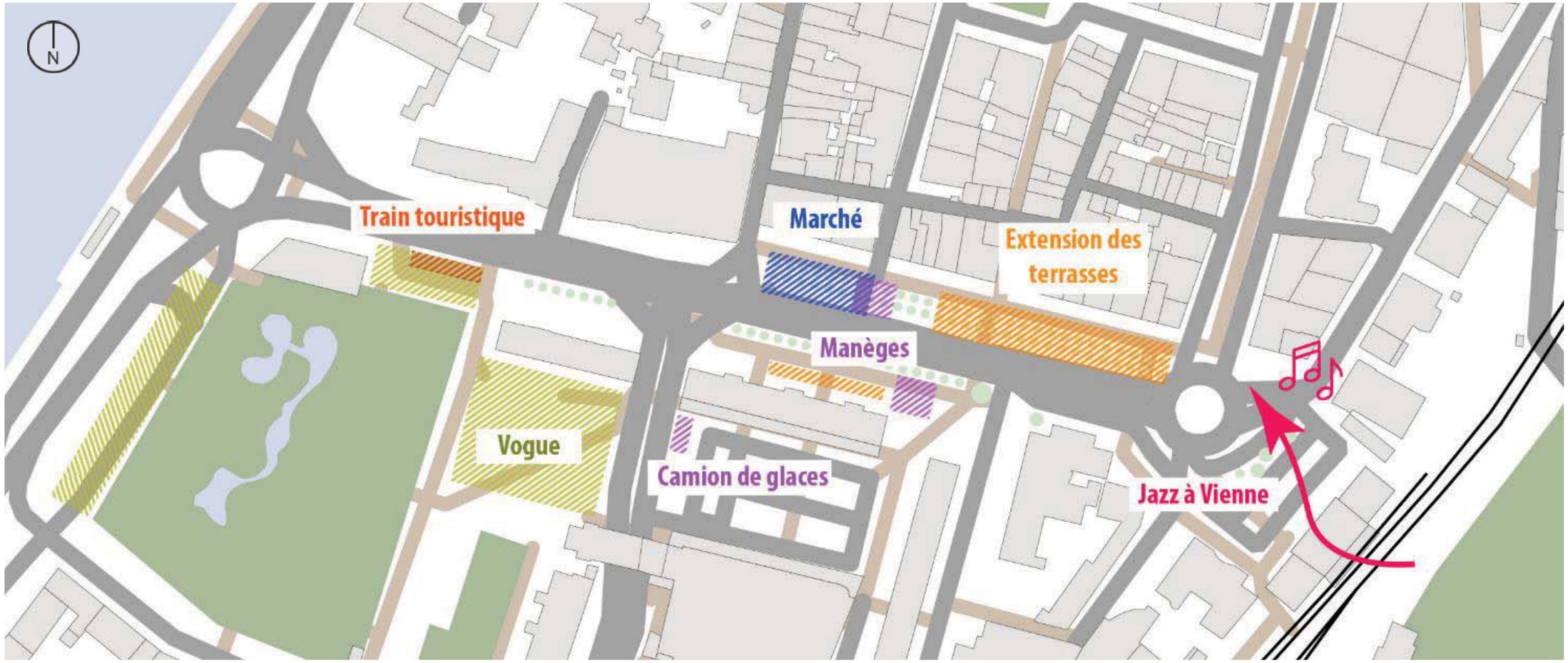

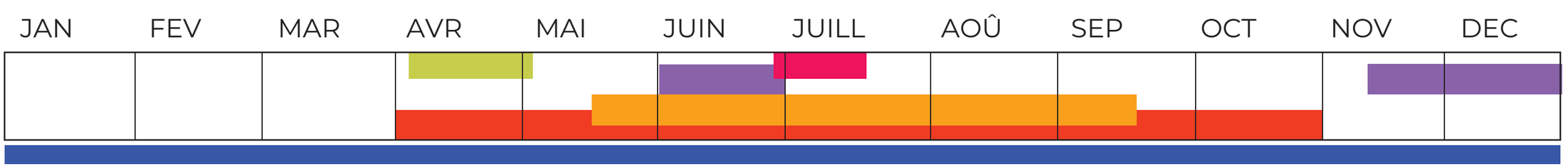

2.3 - Les usages du cours

Focus sur les commerces – Façades commerciales – Rive Nord

Le sol du mail de platanes est traité en pavés autobloquants calepinés selon un motif devenu aléatoire au fil des dégradations et des rapiéçages en enrobé. Celui-ci est dégradé et de couleurs différentes (rouge ou noir).
Les platanes créent une promenade agréable mettant les commerces en valeur.

Accès PMR

Le traitement de la partie Ouest de la rive est complètement différent avec nécessité d'emmarchements et, par là, la création d'un trottoir haut et d'un trottoir bas. L'accès PMR est assuré mais peu agréable.

<u>Les vérandas et les platelages devront être démontés préalablement aux travaux de requalification</u>

2.3 - Les usages du cours

Focus sur les commerces – Façades commerciales – Rive Nord

Le cheminement piéton restant le long des façades – constituant également la voie échelle pour la défense incendie – est encombré des débordements de terrasses et des cartes des restaurants.

Une conduite d'eau potable doit être renouvelée et passe sous les vérandas. Dans une zone à forte sensibilité archéologique, elle sera impérativement renouvelée en lieu et place, afin d'éviter des fouilles archéologiques.
La dépose des vérandas est donc d'autant plus indispensable.

<u>Les vérandas et les platelages devront être démontés préalablement aux travaux de requalification</u>

2.3 - Les usages du cours

Focus sur les commerces – Façades commerciales – Rive Sud

Gore blanc et jonction enrobé très dégradés

Enrobé et pavés soulevés par les racines = niveau bas du projet

Les rez-de-chaussée Sud sont également dédiés aux commerces avec des percées vers les places en arrière-cour. Etant orientée au Nord, cette rive est moins agréable car moins ensoleillée. Mais elle mérite un traitement qualitatif qui fasse le lien entre le cœur de ville et les quartiers Sud.

Les espaces plantés bas masquent les devantures des commerces mais créent aussi une ambiance agréable sur les contre-allées pour le piéton.

Les revêtement au sol sont hétéroclites : stabilisé, pavés pour le trottoir haut et enrobé pour le trottoir bas, pieds d'arbres pavés ou bordurés, marches en béton et jardinière en pierre...

Il s'agit de qualifier ces espaces.

2.3 - Les usages du cours

Focus : La vogue de Vienne

La vogue prend place sur le parking du Pavillon du Tourisme **d'Avril à Mai**. Les emplacements des attractions doivent être restitués et les cheminements piétons améliorés. Il est proposé qu'une réflexion soit menée sur la taille des manèges sur le secteur du Pavillon du tourisme, pour permettre un aménagement de cette partie du cours qui ne soit pas uniquement minéral.

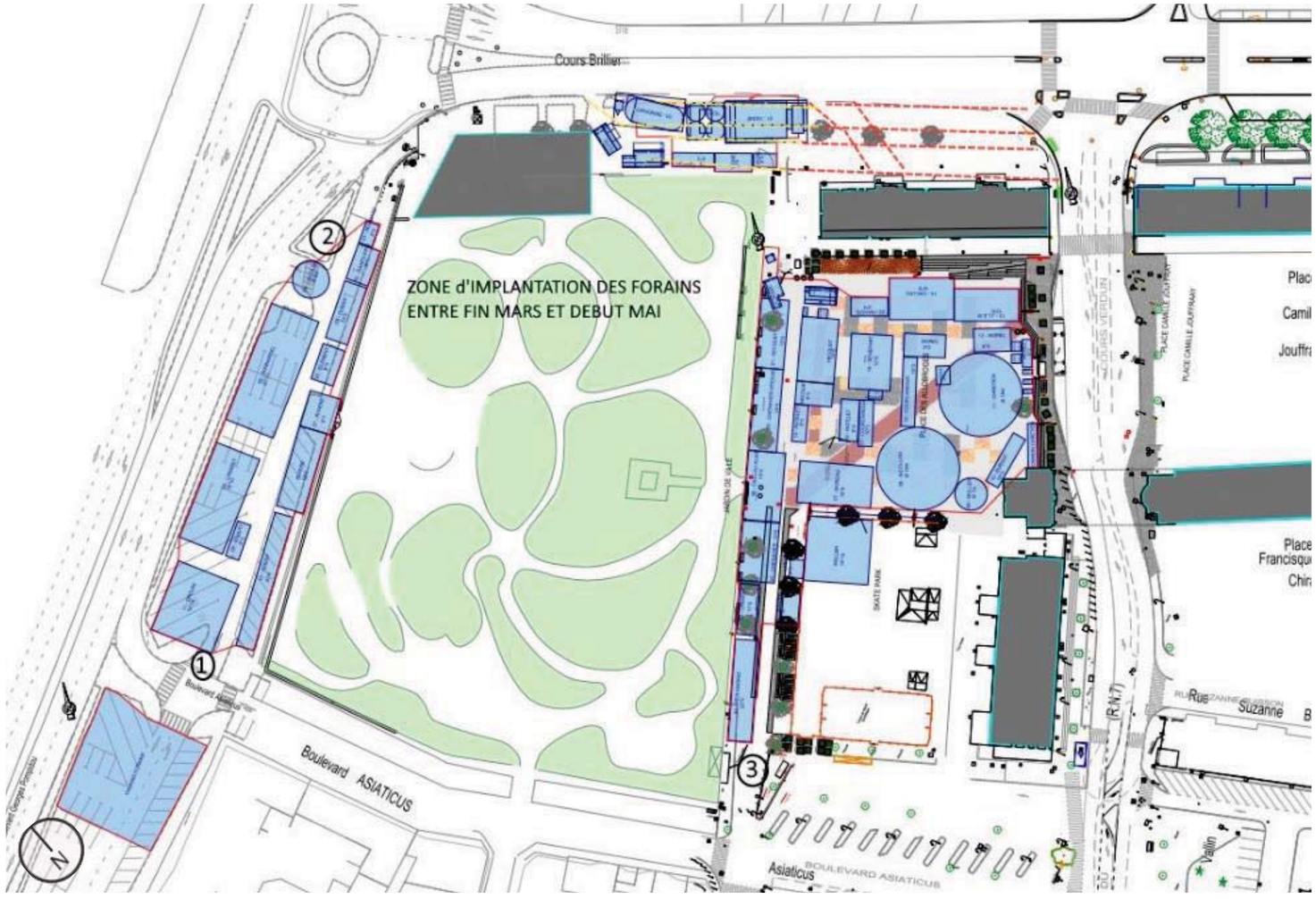

Photos 19/04/2017

2.3 - Les usages du cours

Topographie du cours

En pied de colline et faisant le lien avec le point bas de la ville et le Rhône, le cours Brillier présente une topographie relativement plane en moyenne.

Sa pente en long parfois forte (+6% par endroit) représente des difficultés d'usage pour les terrasses des restaurants ainsi que pour l'accessibilité des commerces à tous.
Cela explique la présence d'entrées de commerces non accessibles et de platelages bois hétéroclites qui rompent, toute l'année, la continuité du mail piéton.

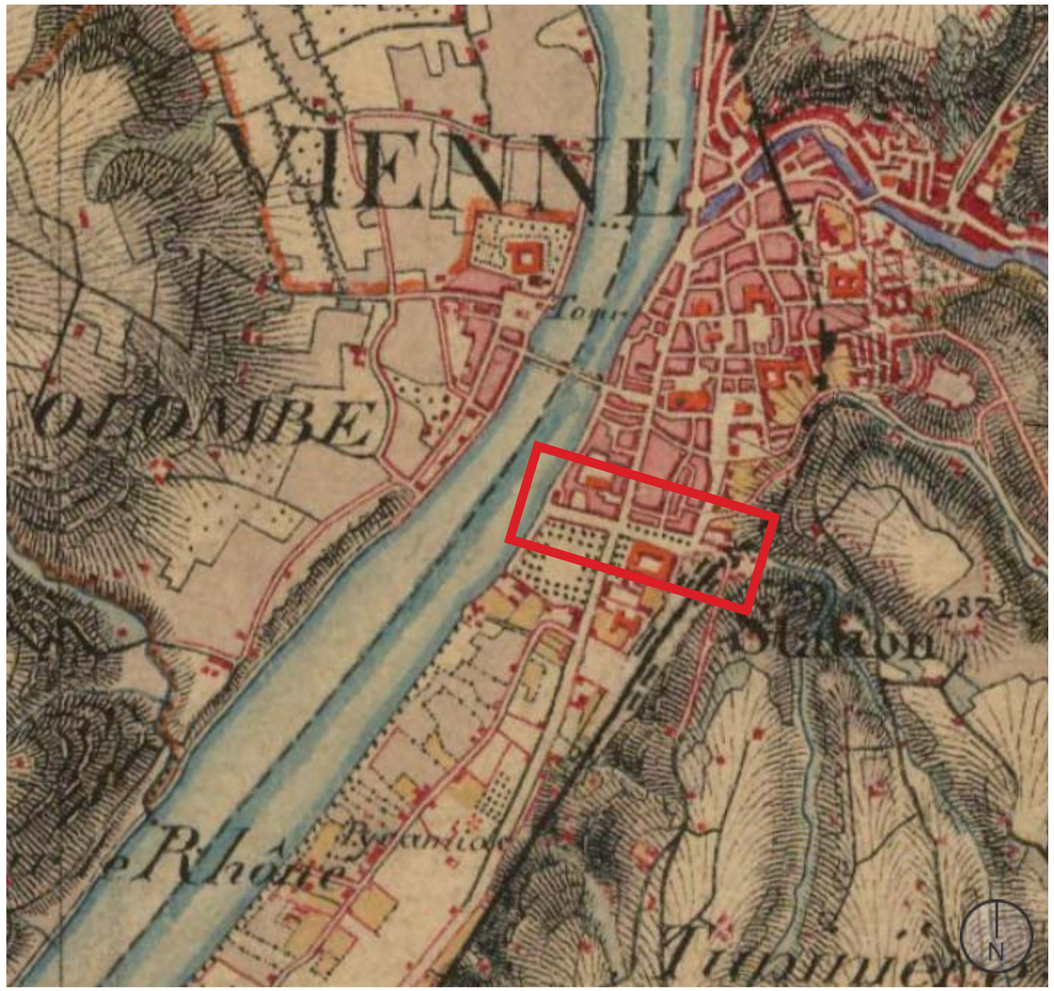

Carte de l'Etat Major (1820-1866).

2.4 - Un projet inscrit dans un écosystème cohérent avec d'autres projets

Extension de la halte fluviale et requalification de la place Viollis

Programme
- Extension de la halte pour mise à quai de 3 bateaux de 135 m
- Requalification de la place Viollis en lien avec la halte : parking cars de 10 à 12 places
- Réaménagement du parking VL à l'Est (51 places)
- Maillage de l'itinéraire cyclable ViaRhona / Quai Riondet
- Requalification paysagère
- Accroche piétonne et cycles avec le cours Brillier

Maître d'ouvrage
- Vienne Condrieu Agglomération

Planning prévisionnel
- Avant-projet en cours

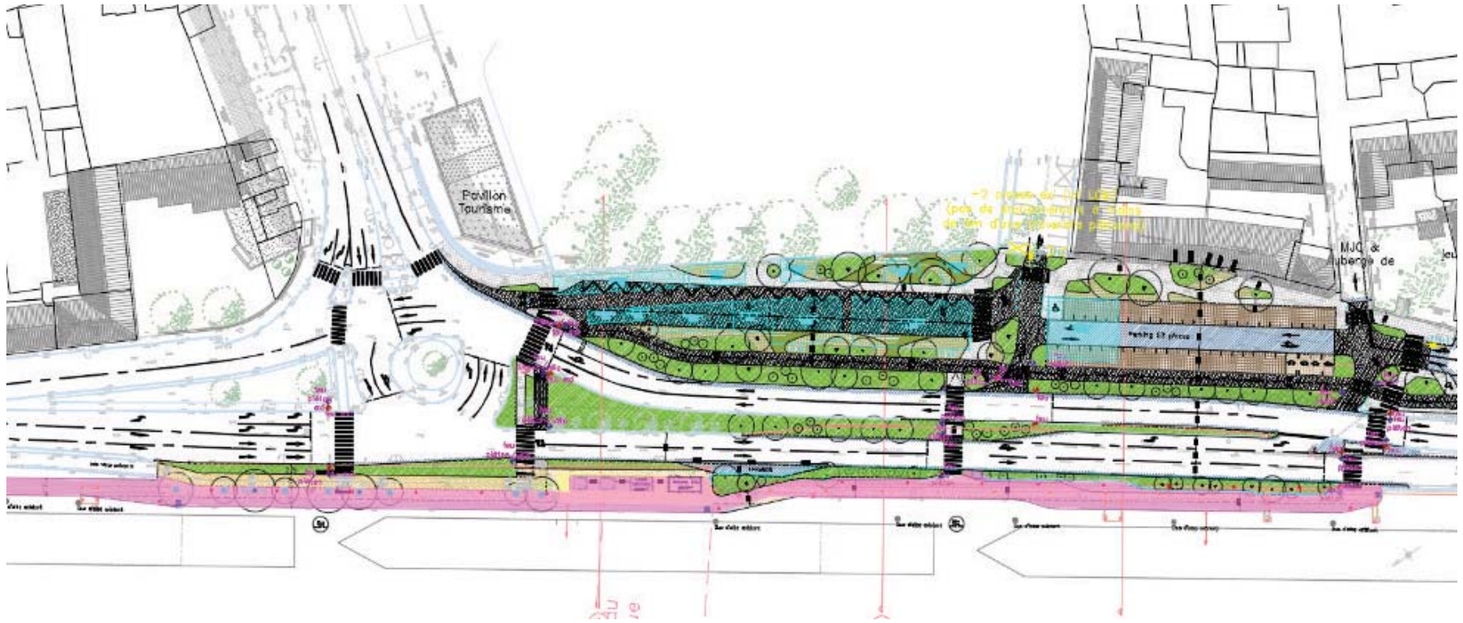

Plan avant-projet en cours, Big Bang

Les concertations des deux projets sont menées parallèlement.

2.4 - Un projet inscrit dans un écosystème cohérent avec d'autres projets

Plan général de stationnement

Maître d'ouvrage
- Ville de Vienne

Planning prévisionnel
- Présentation au public en octobre 2022

Interfaces
- Suppression de 63 places annoncée sur le cours Brillier
- **Création du parking public de la Petite Vitesse de 150 places au sud de l'actuel parking de la gare**

Les enjeux

1	Proposer une offre de stationnement attractive adaptée aux différents publics et usages (actifs, usagers TER/transports, professionnels de santé...)
2	Conforter la dynamique commerciale
3	Continuer à rendre accessibles les services publics du centre-ville
4	Accompagner la volonté et l'attente de nos concitoyens de requalification des espaces publics, de végétalisation, de lutte contre les îlots de chaleur sans réduire le nombre global de places de stationnement
5	Proposer une offre de stationnement attractive adaptée aux résidents en intégrant la rénovation et la réhabilitation des 700 logements vacants recensés en centre-ville
6	S'inscrire dans une démarche globale des mobilités intégrant le développement des modes de transports alternatifs à la voiture/autosolisme (piétons, vélos, transports en commun...)
7	Assurer l'adéquation entre un plan de circulation qui doit être amélioré et le Plan Général de Stationnement dans un souci d'amélioration de la qualité de l'air
8	Prendre en compte l'organisation d'événements et de manifestations en centre-ville
9	Répondre à l'évolution de la réglementation (places PMR, passages piétons, sécurité incendie...)
10	Sécuriser les zones de stationnement et parkings (vidéo, éclairage...)
11	Optimiser l'espace aux différents usages (livraisons, stationnements gares, accessibilité dont PMR...)
12	Se donner les moyens de faire respecter les règles
13	Faciliter l'information, la signalétique, l'usage des équipements...
14	Mieux maîtriser les effets de bord dans les secteurs aujourd'hui gratuits
15	Intégrer les évolutions énergétiques et écologiques des véhicules

2.4 - Un projet inscrit dans un écosystème cohérent avec d'autres projets

Musée d'Histoire de Vienne

Programme
- Créer un musée dédié à l'histoire de Vienne, rassembler et donner enfin aux patrimoines et collections de la ville un lieu adapté sur un site patrimonial d'exception, l'ensemble Saint-Pierre – Saint-Georges au coeur de la cité.

Maître d'ouvrage
- Département de l'Isère.

Interfaces
- Accès logistique dans l'impasse existante entre le 11 et le 13 cours Brillier,
- **Pacification et inversion de sens de la Rue Boson.** A terme, piétonnisation de la Rue Boson : continuité de revêtement à envisager.

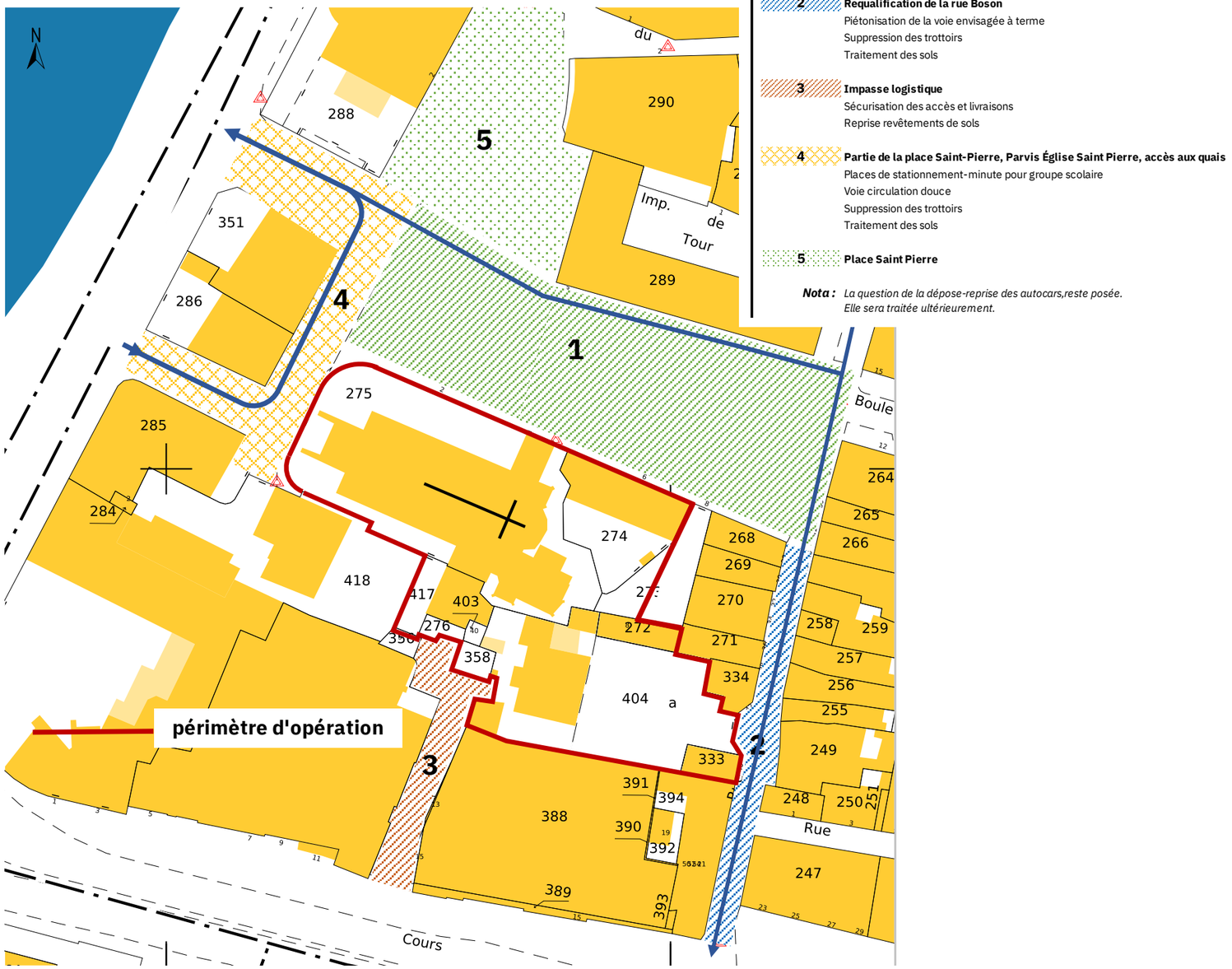

Extrait du programme du Musée d'Histoire de Vienne

2.4 - Un projet inscrit dans un écosystème cohérent avec d'autres projets

Mise à jour du schéma directeur vélo de l'agglomération

Programme
- Augmenter le nombre de pistes et de bandes cyclables,
- Créer un réseau structuré,
- Encourager et favoriser la pratique du vélo en lien avec les gares et les parkings relais,
- Identifier les liaisons de rabattement entre les centres-bourgs et les hameaux ou équipements sportifs excentrés.

Maître d'ouvrage
- Vienne Condrieu Agglomération

Interfaces
- **Mise à sens unique de la Rue Emile Romanet.**
- Liaison à assurer entre le double sens cyclable de la Rue Romanet et la piste du Cours Brillier.
- Assurer une offre de stationnement vélo.

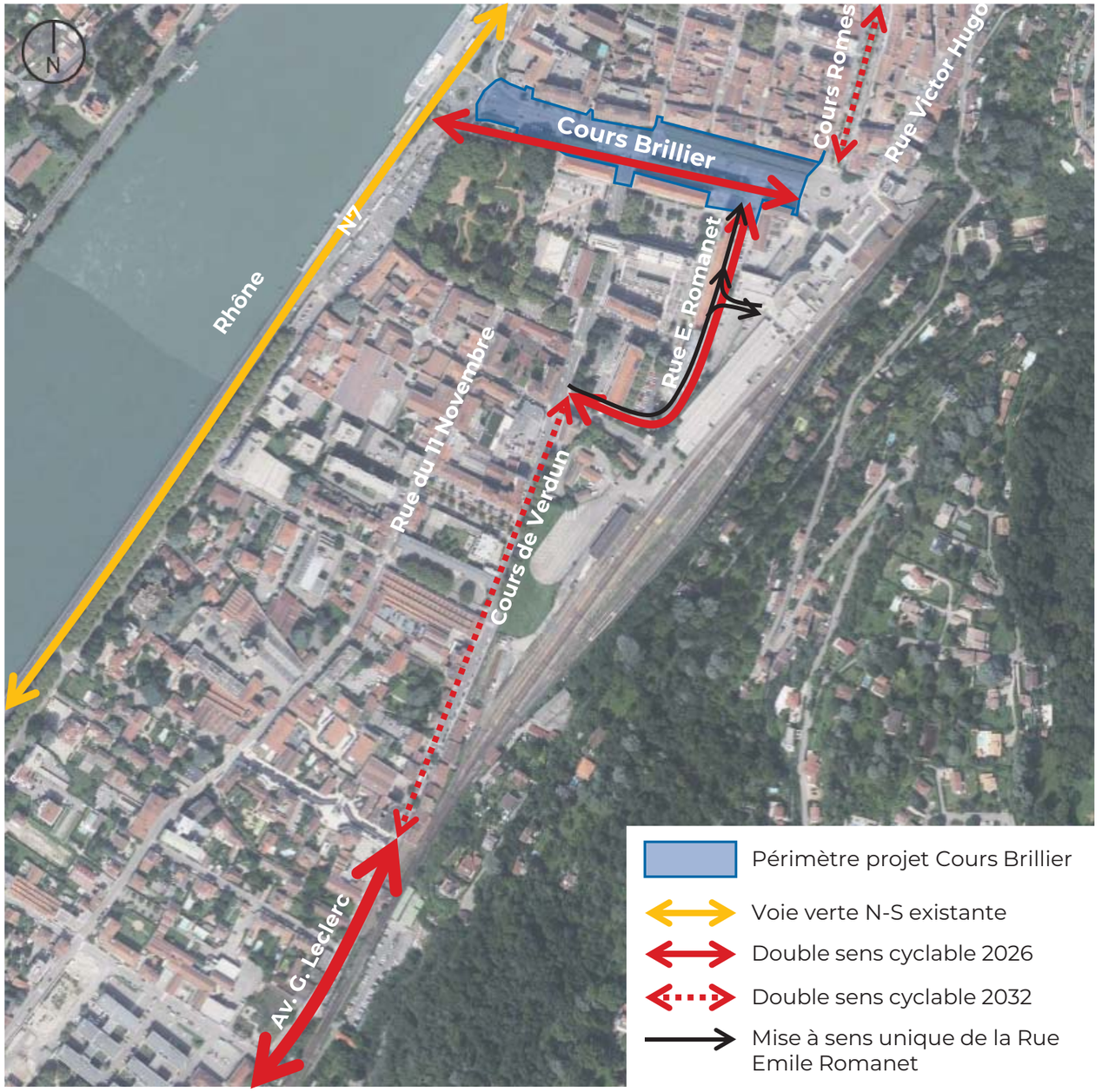

3 - Parti d’aménagement

3.1 - Principes généraux

Affirmer l'identité du cours et relier ses usages par le sol et le végétal

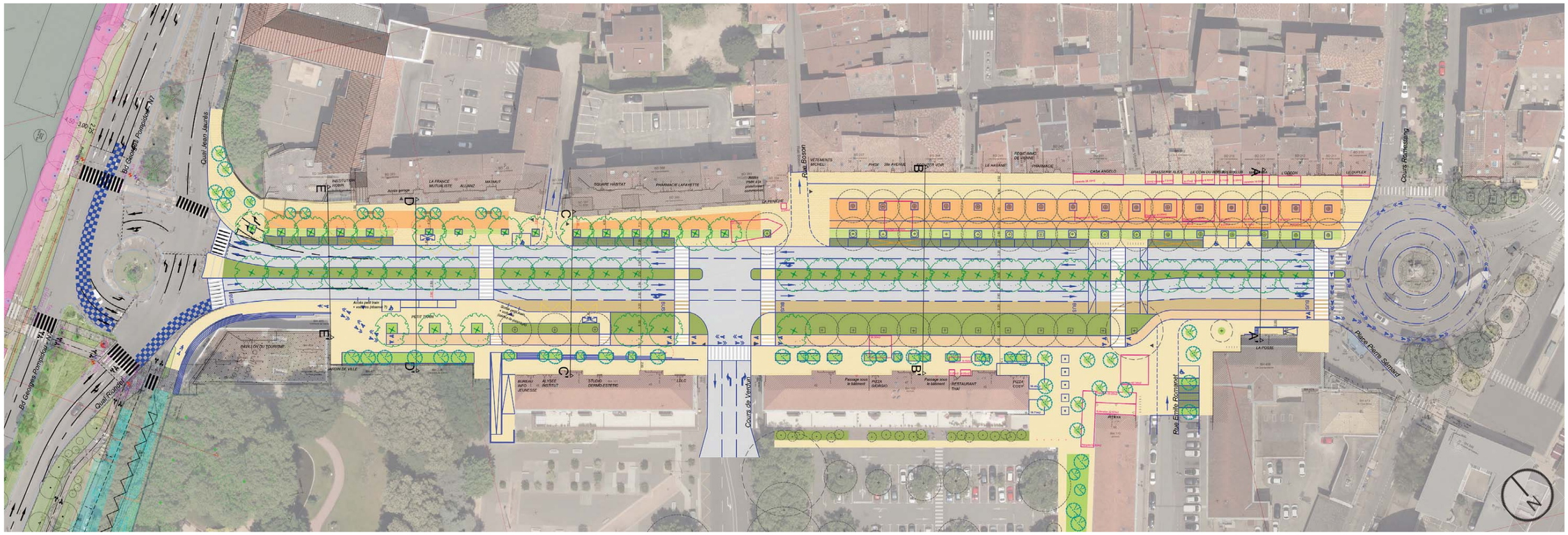

Le concept d'aménagement vise à redonner une identité au cours Brillier, en lien avec son histoire et sa toponymie :

- **Le cours "promenade"** au Nord-Est avec son double alignement d'arbres, qui sera prolongé vers le Rhône et accueillera un revêtement perméable support de multiples usages liés à la vie locale. L'ancienne contre-allée est également retracée, la pierre calcaire venant valoriser les commerces,

- **Le cours "paysage",** avec le renforcement des structures paysagères sur l’ensemble du cours, avec 3 à 4 alignements d’arbres de grande hauteur, notamment le nouvel alignement central permettant de passer d’une « route » à un véritable « cours ». Des arbres en cépées au nord et au sud viennent également agrémenter les parcours piétons et lieux favorables à la pause,

- **Le cours "mobilités"** , en favorisant les modes actifs (sécurisation des traversées piétonnes, itinéraire cyclable, resserrement des carrefours), et l’amélioration des transports en commun. Visuellement la volonté est de donner une homogénéité d’une voirie urbaine à 2x2 voies, la 3e voie sud réservée au bus pouvant éventuellement être traitée en béton clair.

3 - Parti d’aménagement

3.1 - Principes généraux

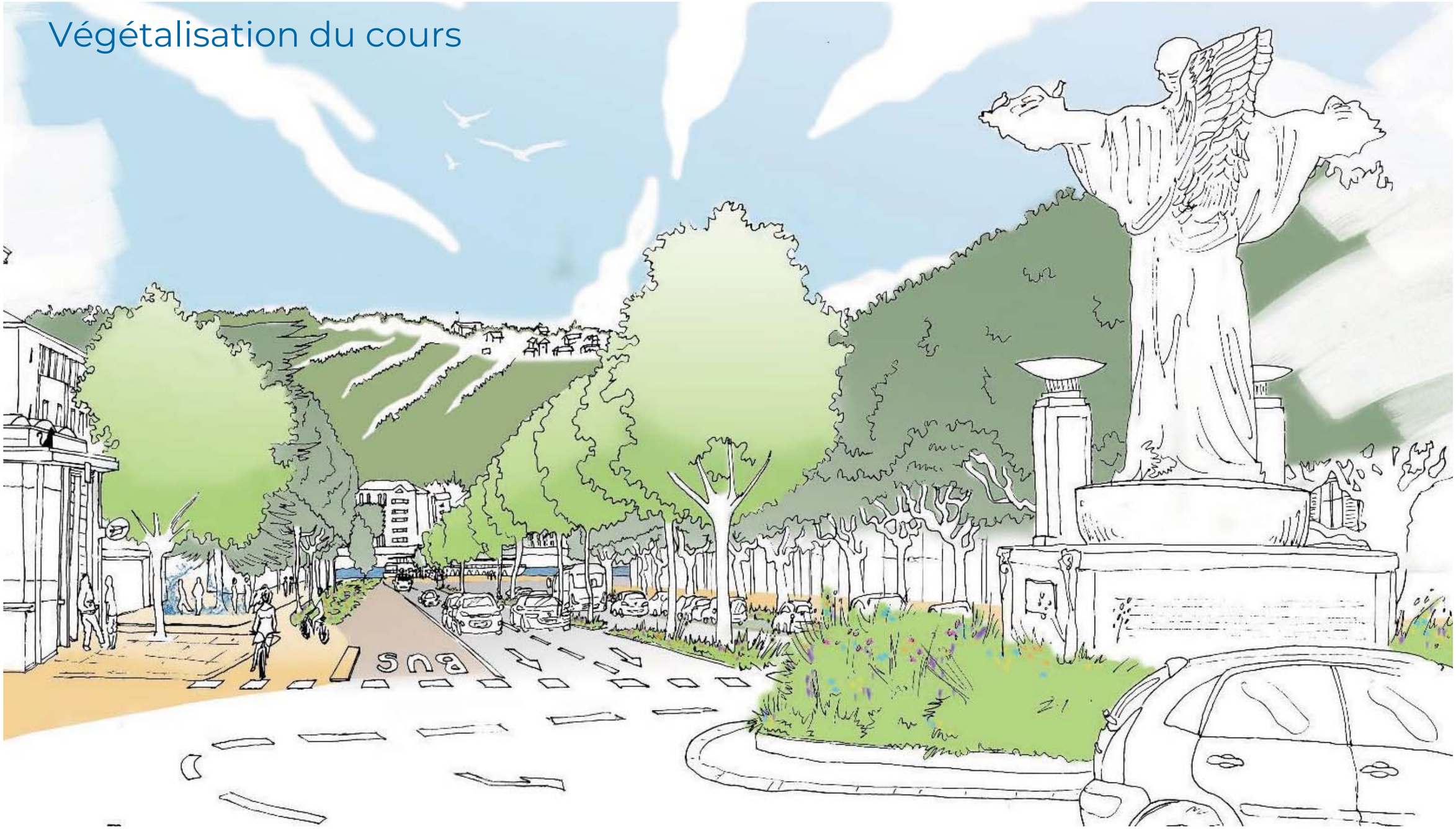

3.1 - Principes généraux

Végétalisation du cours

Lutte contre les îlots de chaleur urbains

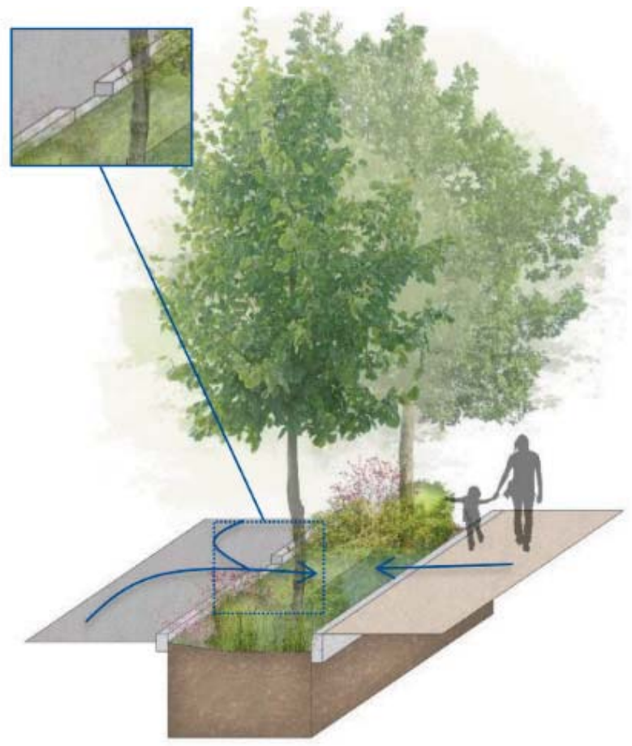

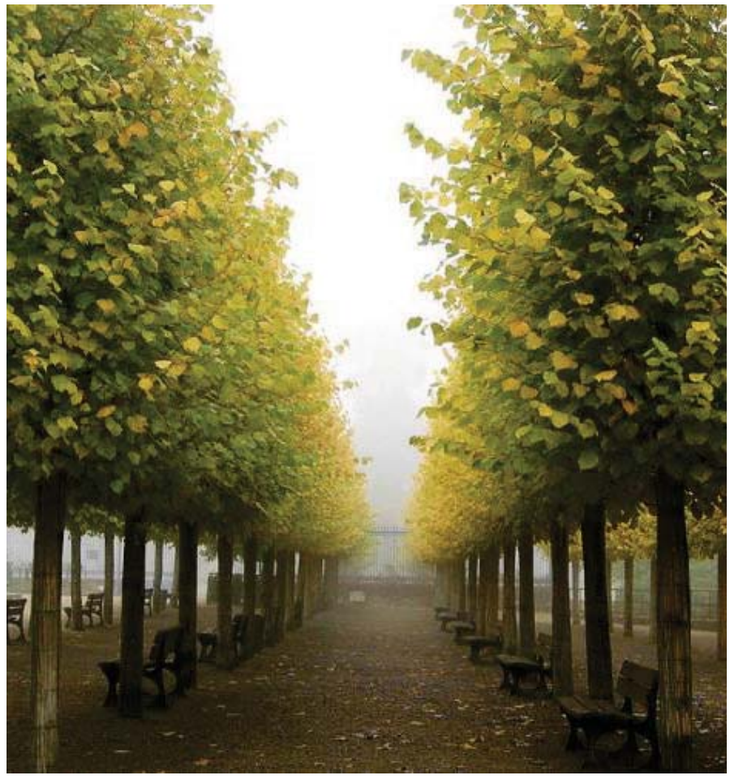

Le fort renforcement de la couverture d’arbres de haute tige, avec un alignement central et le fait de compléter les alignements existants, permettent un **déploiement de la surface ombragée sur tout le cours.** Avec la nouvelle strate basse installée au Sud et au centre du cours, cette végétalisation contribue au **rafraichissement des espaces**.

Le lien végétal magistral qui s’établit en plusieurs lignes **donne de l’épaisseur au cours** tout en guidant vers le Rhône. Le cours reste monumental et linéaire.

Arbres existants : 53
Arbres plantés : 52

Total arbres après projet : 101

3.1 - Principes généraux

Le mail des terrasses

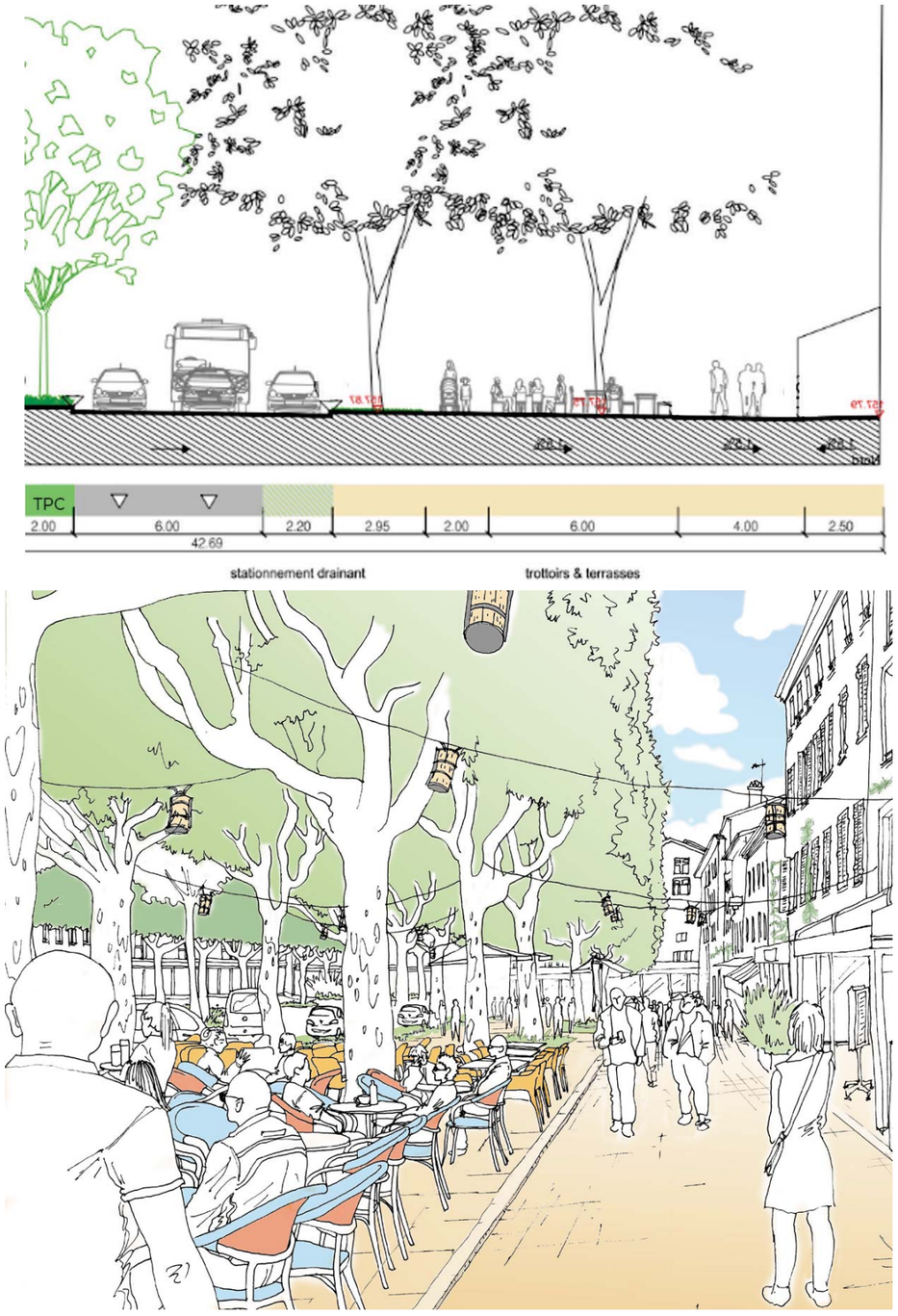

Vision historique du cours : **simplicité**, **lisibilité** et **uniformité** du mail.

La contre-allée de 4m de large est réécrite par le dessin de 2 lignes de bordure, à 2m50 des façades. Cela permet aussi de tenir les vérandas dans leur périmètre sans trop de débordement.
Pour maximiser les possibilités d'installation des terrasses, il est visé de ne pas installer de bordure "haute" risquant de provoquer des chutes des clients assis et inattentifs. La pente en travers existante est conforme et sera rendue suffisamment confortable par un nivellement fin.
L’accessibilité de chaque commerce sera étudiée au cas par cas en phase suivante sans dégradation de l’existant. Un carnet de relevés de seuils a été réalisé et permettra une première discussion avec les commerçants.

3 - Parti d’aménagement

3.1 - Principes généraux

Acceptabilité des travaux sous le mail des platanes

La reprise uniforme des revêtements de manière qualitative sous tout le mail des platanes nécessite de démonter la totalité des vérandas et platelages des cafetiers et restaurateurs.

De plus, une conduite d’adduction d’eau potable située actuellement juste sous les vérandas - à environ 2m50 des façades – doit être renouvelée en lieu et place.

Les travaux de cette zone seront prévus à une période qui sera définie en concertation avec les restaurateurs.

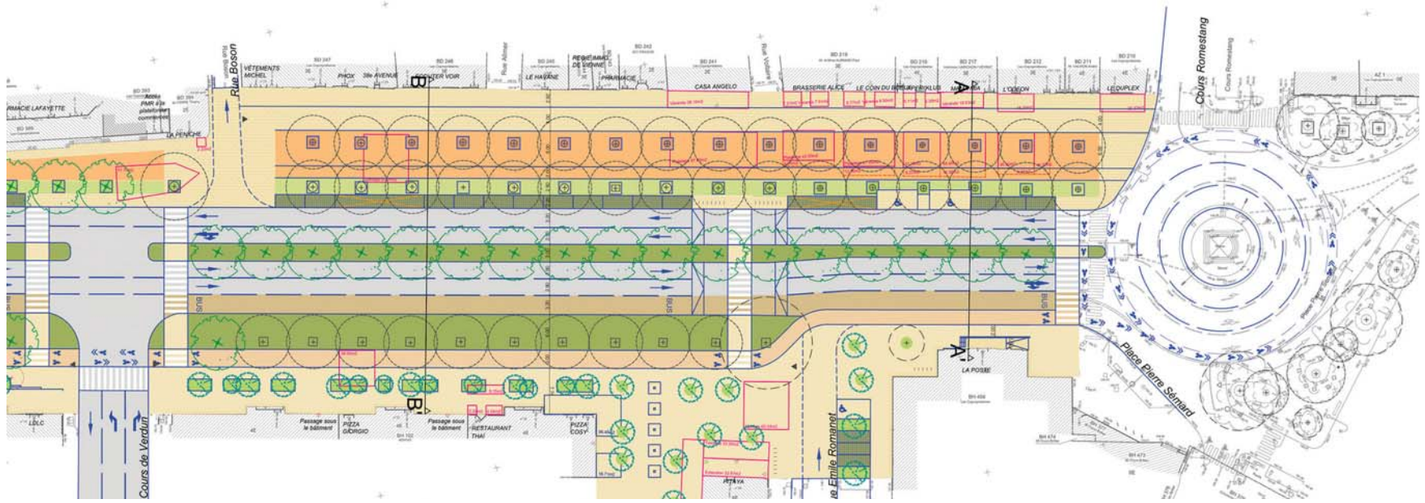

<u>Les vérandas et les platelages devront être démontés préalablement aux travaux de requalification</u>

3.2 - Focus sur les mixités d’usages

Sécurisation des piétons

Plateau et trottoirs traversants

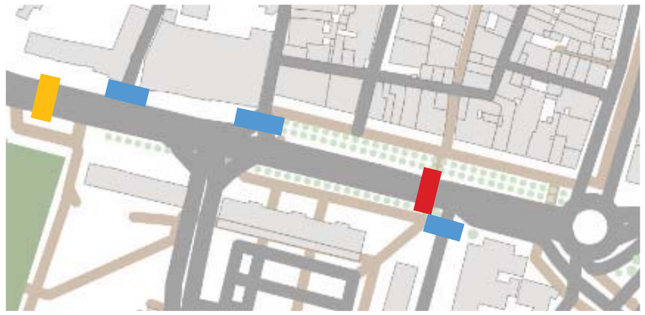

La sécurité piétonne est un point important sur un cours que l’on sait accidentogène.

La traversée du cours à proximité de la Rue Emile Romanet, notamment, n’est pas protégée par feu. Elle sera sécurisée par plateau traversant.

Les traversées des rues Boson, Romanet et de l’impasse rive Nord feront, elles, l’objet de trottoirs traversants afin d’ancrer la priorité piétonne sur le cours.

La seconde traversée non sécurisée du cours à hauteur de l’Office du Tourisme est recréée car toujours utilisée par les usagers des bus depuis sa suppression. Elle est placée en amont des arrêts de bus pour assurer la sécurité des piétons (pas de masque de visibilité accidentogène).

Projection du plateau traversant : sécurisation des piétons

Exemple : Rue Jules Michelet à Collombes

Trottoir traversant en revêtement pierre

3.2 - Focus sur les mixités d'usages

Stationnement

Bilan de l'aménagement du cours Brillier, en cours de consolidation

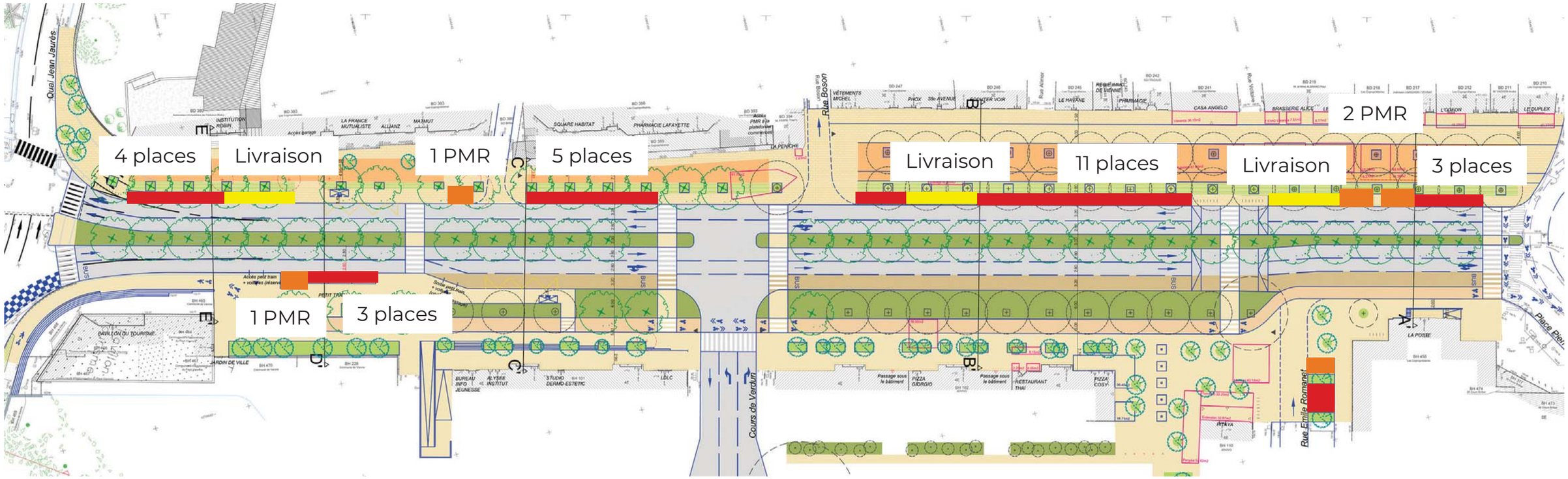

Places existantes : 92
Livraison : 0
+ PMR : 4

Places prévues dans le projet : 26
+ Livraison : 3
+ PMR : 4

➢ 63 places supprimées

Le parking de la Petite Vitesse fait actuellement l'objet d'un projet prévoyant l'ajout de 150 places dans le secteur.

À noter : le stationnement replacé devant l'Institution Robin pourrait, si nécessaire, devenir un emplacement de stationnement pour les cars scolaires

3.3 - Revêtements

Façades commerciales

Exemples de matériaux

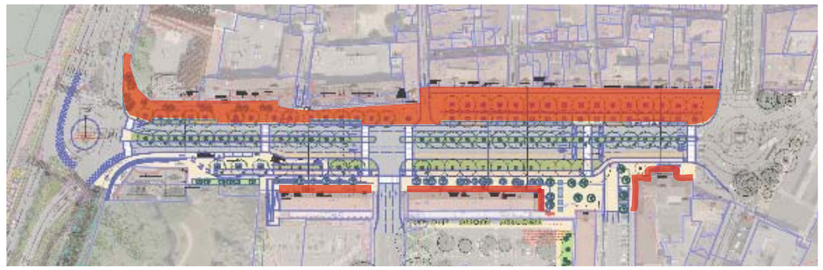

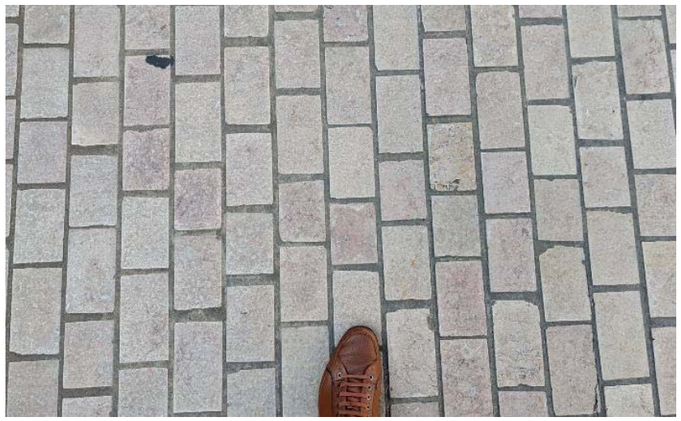

Manufacture des Tabacs, Lyon : modules calcaires de 10x15 à 30cm de longueur variable. Aspect rustique et dessin d’une perspective.

3.3 - Revêtements

Façades commerciales - variante

Exemples de matériaux

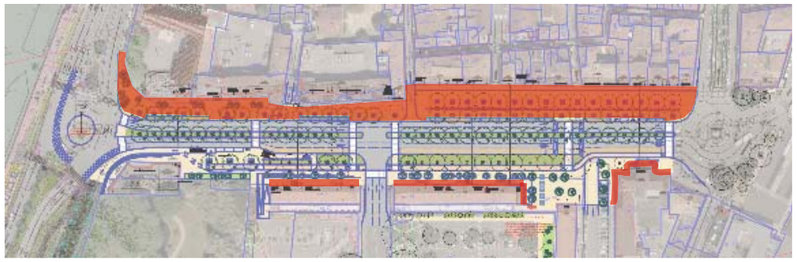

Place des Jacobins, Lyon.

Pavés posés en tresse, un caractère plus fantaisiste de centre ville

3.3 - Revêtements

Pieds de platanes en bordure de stationnement

Exemples de matériaux

Barcelone, Passeig De St Joan Boulevard, mise en place du principe sous couvert des platanes en lisière trottoir/voirie.

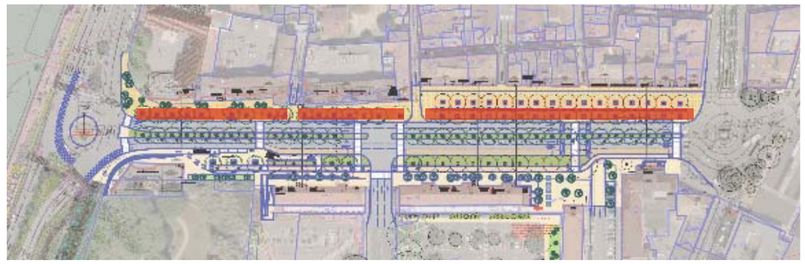

Sint-Agathakerk,
mise en perspective du cheminement et de la façade.

3.3 - Revêtements

Stationnement drainant

Exemples de matériaux

Référence // pavés joints engazonnés drainants

- Ambiance similaire au revêtement choisi sur la halte fluviale.
- Joints enherbés ou gravillonnés selon l'usage (places de livraisons en gravillons) en gardant la fonction infiltrante.

Voir technique en partie 2.D. Infiltration des eaux pluviales

3.4 - Variantes d'aménagement

La Place de la Casquette – Variante 1 : Bassin en mouvement

Aménagement et référence

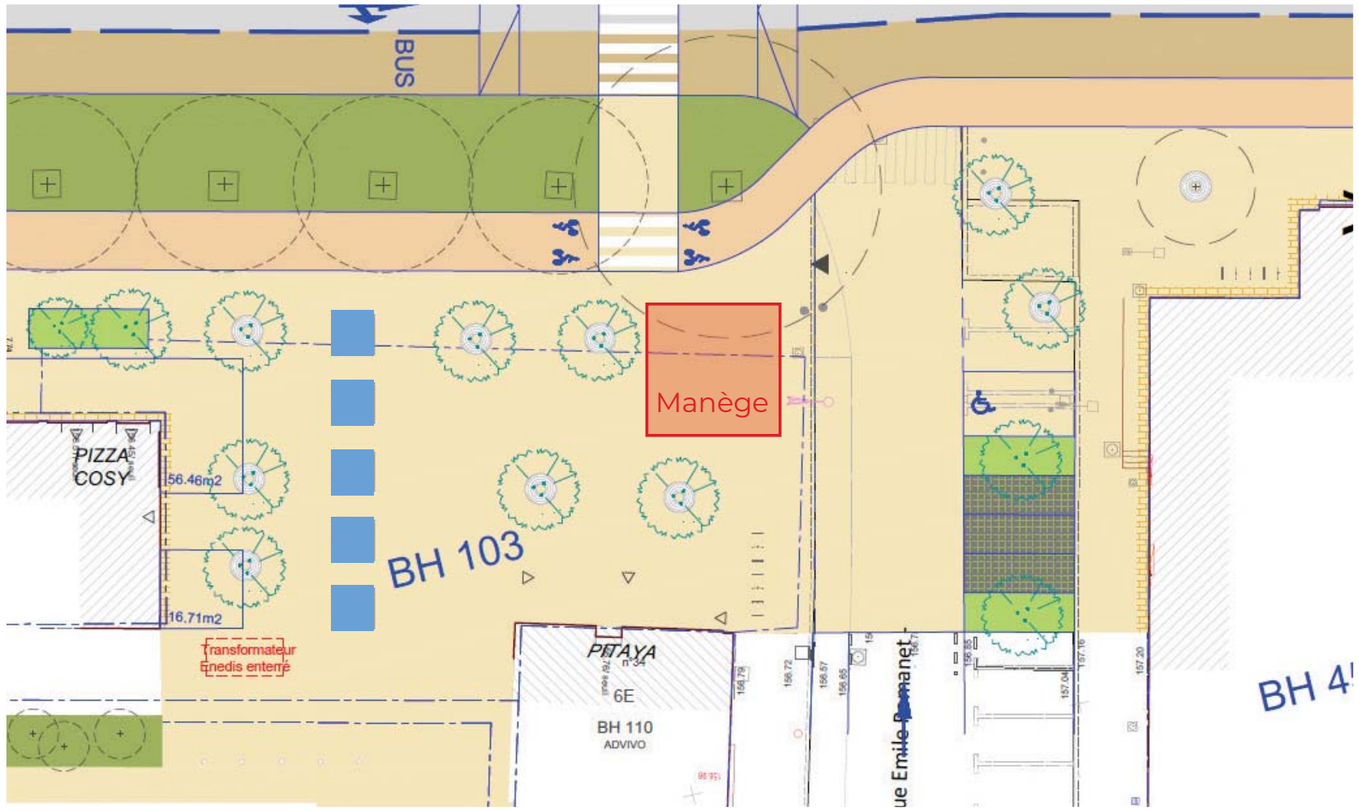

Place Camille Jouffray

Enjeux de la place de la Casquette :

- Concilier ses usages (manège, terrasses, fontaine) et en faire un lieu de vie
- Conserver la visibilité sur la place Camille Jouffray (une des raisons de la destruction de la Casquette)

Intentions :

- Induire une transversalité vers la place Camille Jouffray et l'Intermarché
- Intégrer la dimension culturelle de la ville de Vienne
- Créer une place continue avec les abords de la Poste

<u>Le type de fontaine est également soumis à concertation</u>

3.4 - Variantes d'aménagement

La Place de la Casquette – Variante 2 : Fontaine sèche ludique

Aménagement et référence

Place Camille Jouffray

Enjeux de la place de la Casquette :

- Concilier ses usages (manège, terrasses, fontaine) et en faire un lieu de vie
- Conserver la visibilité sur la place Camille Jouffray (une des raisons de la destruction de la Casquette)

Intentions :

- Induire une transversalité vers la place Camille Jouffray et l'Intermarché
- Intégrer la dimension culturelle de la ville de Vienne
- Intégrer une dimension ludique à la fontaine en été qui prendra le relais de celle du manège
- Créer une place continue avec les abords de la Poste

Le type de fontaine est également soumis à concertation

3.4 - Variantes d’aménagement

La Place de la Casquette : Variante 2, fontaine sèche ludique (suite)

Aménagement

<u>Le type de fontaine est également soumis à concertation</u>

3.4 - Variantes d’aménagement

Le parking du Pavillon du Tourisme : Variante 1

Voie verte (conflit d’usage)

Stationnement du train touristique à préciser

Esplanade laissée libre pour l’installation des manèges (conflit cycles)

Arrêt de bus déplacé

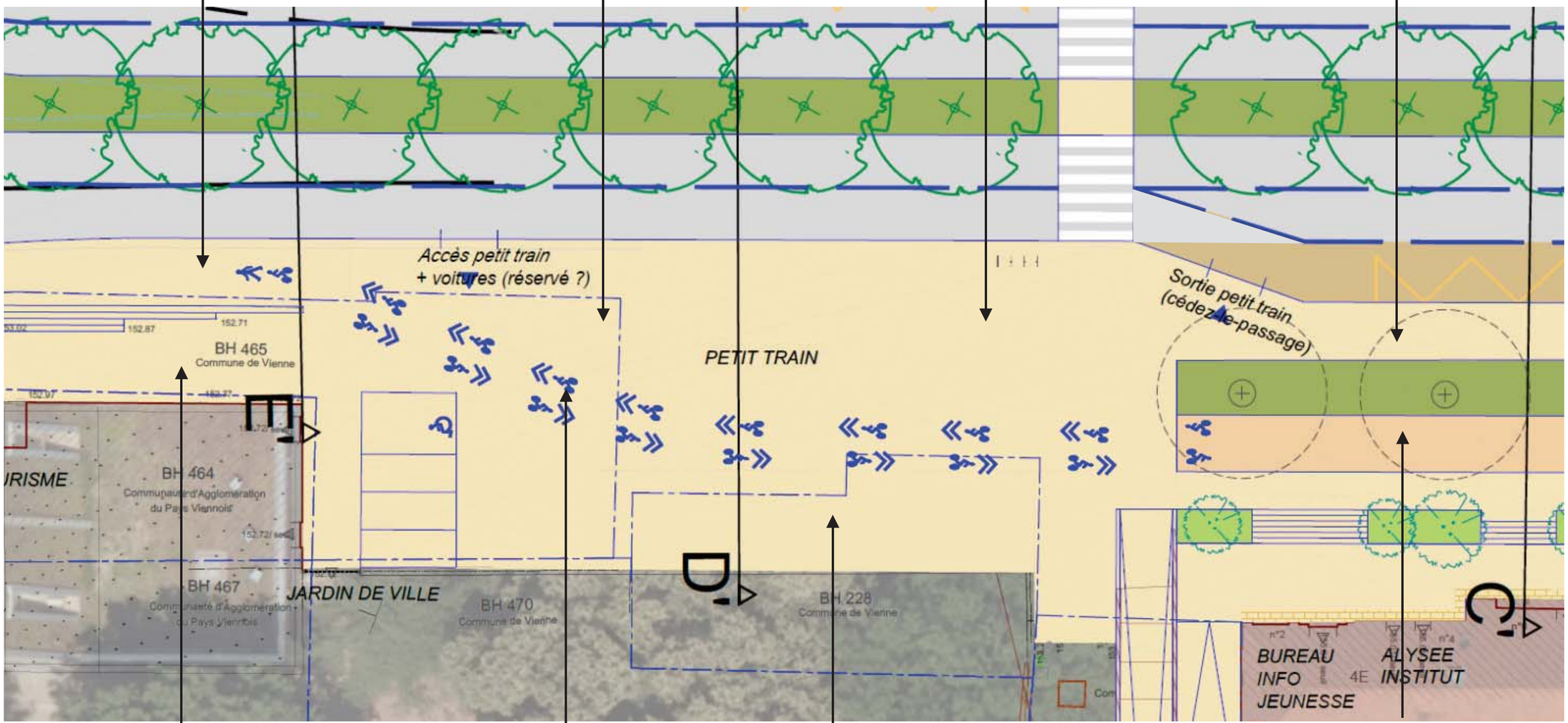

Conservation en l’état du socle du Pavillon du Tourisme

Conflit d’usage cycles/stationnement

Cheminement piéton mal défini

Piste cyclable bidirectionnelle (bordure séparatrice du trottoir 5cm)

3.4 - Variantes d’aménagement

Le parking du Pavillon du Tourisme : Variante 1

3.4 - Variantes d’aménagement

Le parking du Pavillon du Tourisme : Variante 2

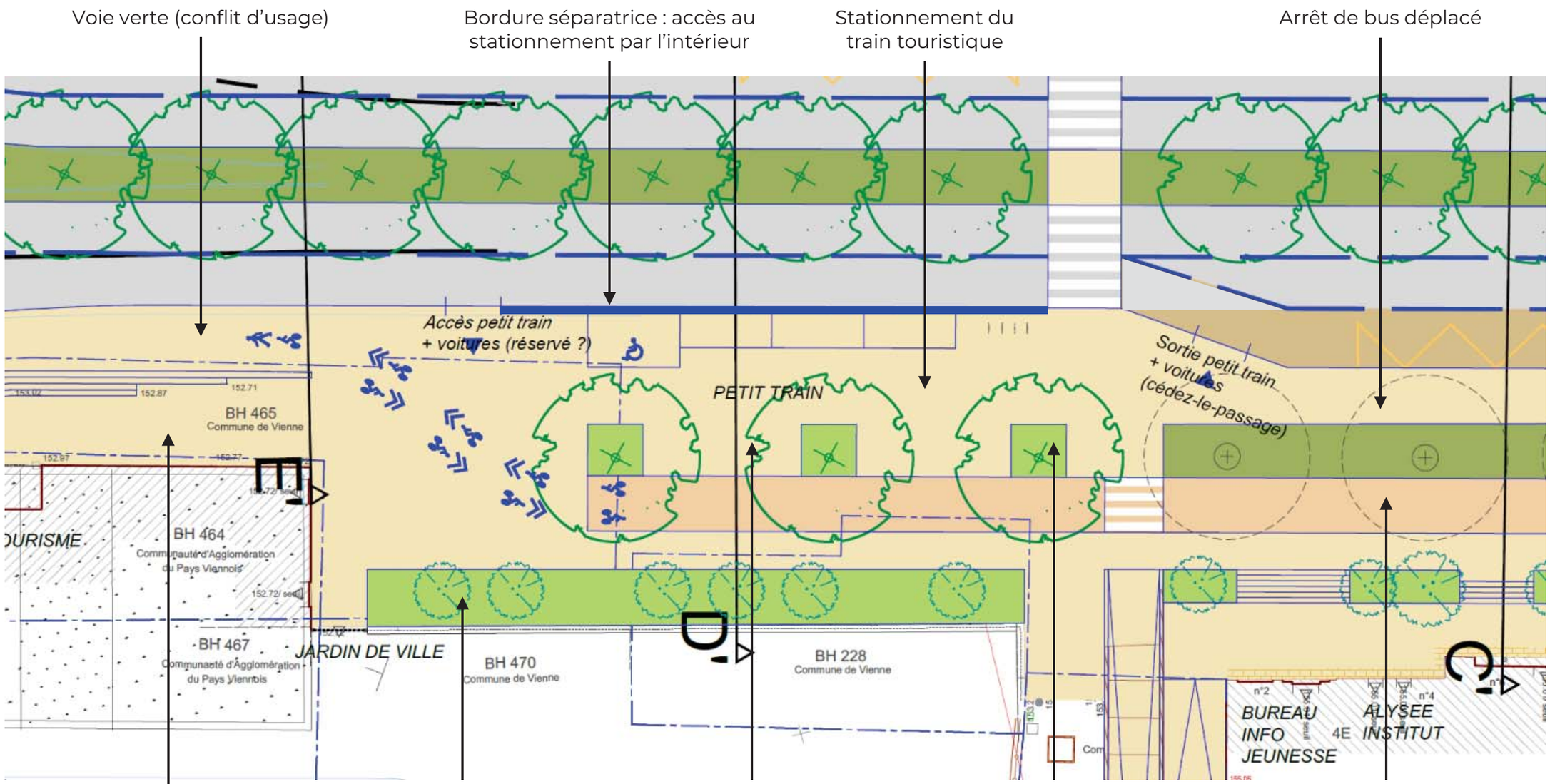

Conservation en l’état du socle du Pavillon du Tourisme

Gazon et cépées : qualification du cheminement piéton

Occupation de l’espace : en fonction de l’implantation de la Vogue (petits manèges)

Prolongement de l’alignement d’arbres et de la perspective

Piste cyclable bidirectionnelle (bordure séparatrice du trottoir 5cm)

3.4 - Variantes d’aménagement

Le parking du Pavillon du Tourisme : Variante 2

Stationnement du train touristique

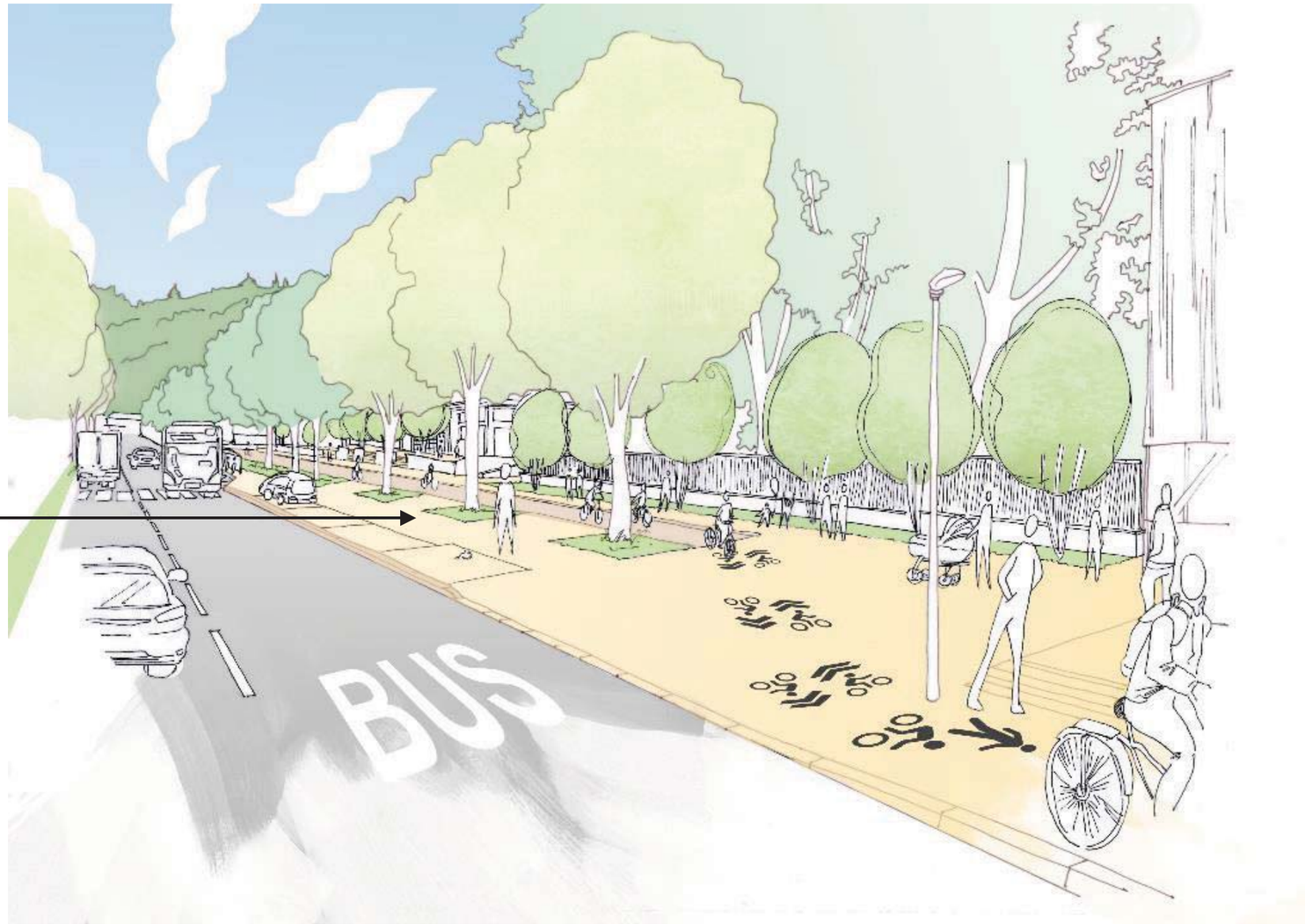

3.4 - Variantes d’aménagement

Sécurisation des cycles

Sud-Ouest jusqu’à la place Pierre Sémard

La piste cyclable constitue avec le trottoir contigu la voie échelle assurant la sécurité incendie jusqu’à la rue Emile Romanet. Cela explique la bordure séparative basse de 5cm.

Un aménagement provisoire devra être mis en place au niveau de la Place Sémard (pictogrammes principalement) afin d’assurer une continuité cycle dans le rond-point.

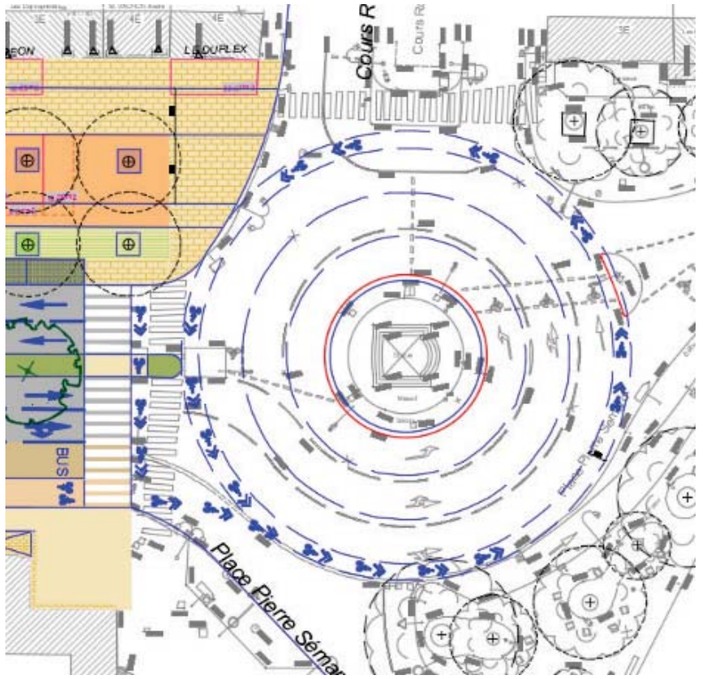

Place Pierre Sémard
Aménagement à préciser en AVP

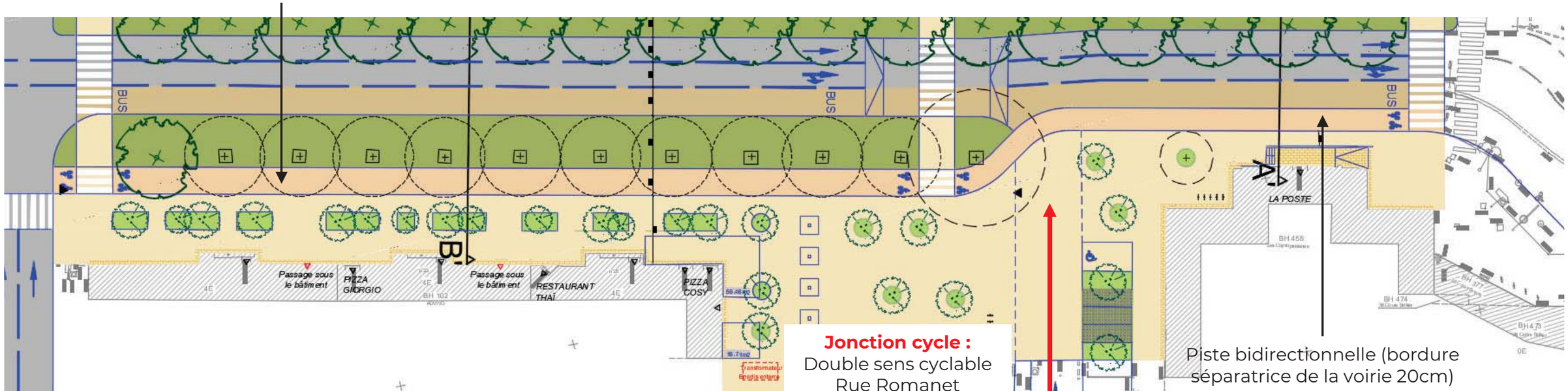

3.5 - Infiltration des eaux pluviales

Différentes solutions d’infiltration possibles

Tranchée d’infiltration – chemin de Revaison à Saint-Priest

Noue – avenue Edmond Romand à Oullins

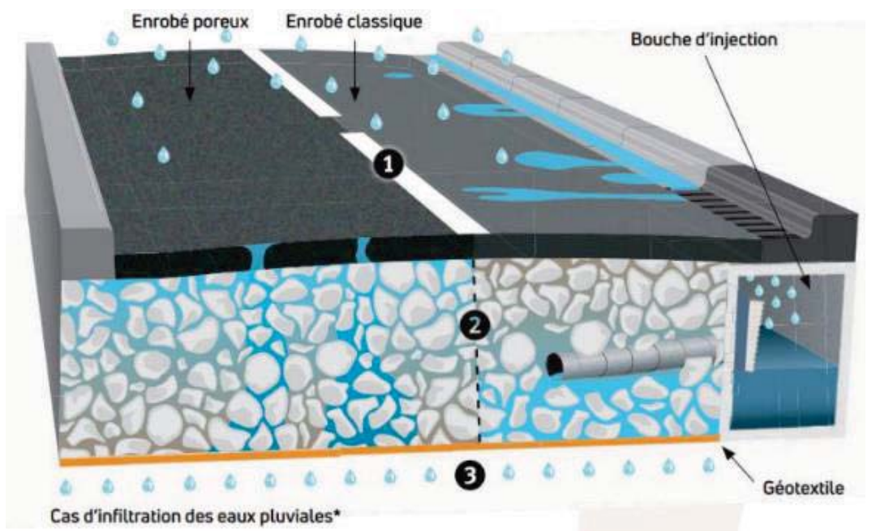

Chaussée à structure réservoir

Volonté de désimperméabiliser et d’infiltrer en place les eaux pluviales, au bénéfice si possible des espaces verts existants ou à créer. La comparaison des différentes solutions est présentée dans le tableau ci-dessous, et incite à choisir la gestion des eaux pluviales via des tranchées d’infiltration.

	Tranchée d’infiltration	Noue	Structure réservoir
Coût	+	++	--
Emprises	+	-	++
Espaces verts	+	++	--
Souplesse vis-à-vis de la topographie existante	++	-	++

3.5 - Infiltration des eaux pluviales

Principe de gestion des eaux pluviales

La chaussée du cours Brillier étant en toit, la position préférentielle pour les tranchées d’infiltration est en rive de chaussée, au Sud et Nord. Sur la partie Est du cours, le stationnement au Nord et l’espace vert au Sud offrent des emprises facilement exploitables avec la possibilité de faire pénétrer les eaux pluviales dans la tranchée directement depuis la surface.

Plus à l’Ouest , les emprises pour l’infiltration sont plus contraintes, compte tenu des réseaux et du profil en travers réduit. Il est donc intéressant de prévoir l’infiltration via le terre plein central, mais en récupérant les eaux pluviales en rive via des avaloirs et en les injectant dans la tranchée via un réseau.

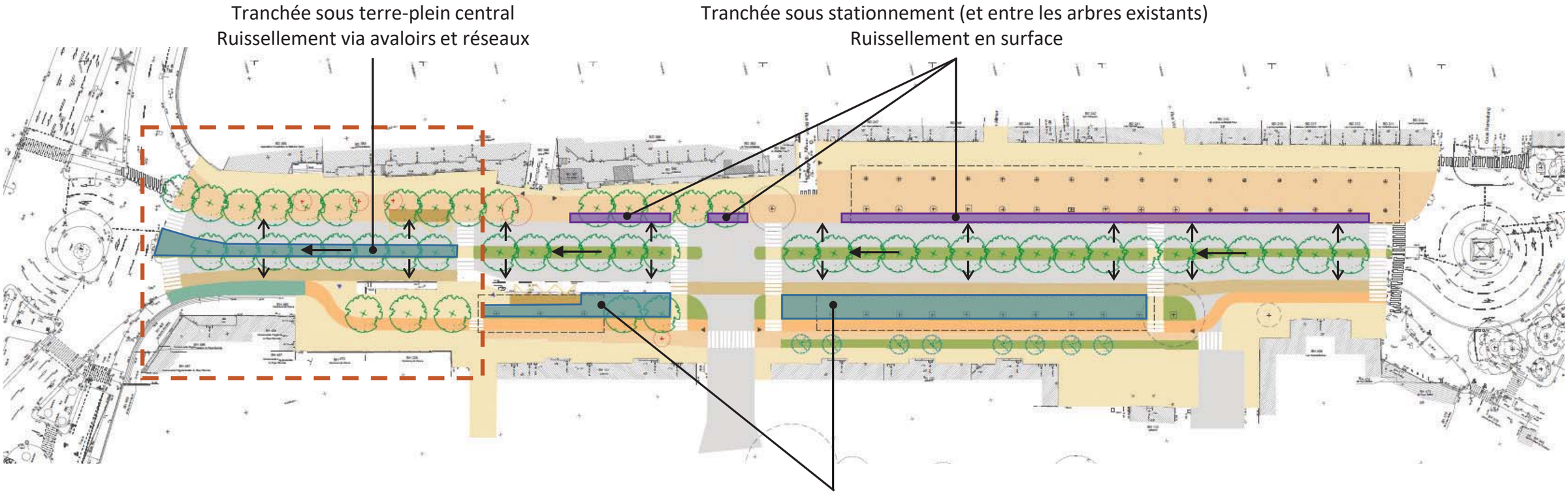

4 - Planning de l’opération

Planning simplifié

À ce stade, le calendrier prévisionnel est le suivant :

› **Phase détudes :**
Jusqu’à l’été 2023
Période de consultation des entreprises à l’automne 2023

› **Dossiers réglementaires et environnementaux :**
Concertation préalable en Février 2023
Dépôt de la Déclaration Préalable en Avril 2023

› **Travaux :**
Début de travaux (hors travaux concessionnaires)
en Janvier 2024

Livraison prévisionnelle de l’ensemble du périmètre
Cours Brillier prévue au **PRINTEMPS 2025**

Ce calendrier sera susceptible d’évoluer en fonction du bilan de la concertation, de l’avancement des études de conception, de l’instruction des autorisations d’urbanisme et des nécessités de coordination (notamment avec le chantier de la Halte Fluviale et les évènements culturels tels que Jazz à Vienne ou la fête foraine de Vienne).

4 - Planning de l’opération

Contraintes

Un phasage travaux très contraint :

- Travaux de la halte fluviale prévus de mi-novembre 2023 à mi-janvier 2024
- Terrasses des restaurants d’avril à octobre
- Vogue au mois d’avril
- Emplacements marché non alimentaire le samedi > ne sont plus utilisés aujourd’hui, voués à disparaître
- Jazz à Vienne fin juin / début juillet
- Manège place de la Casquette – décembre / juin / octobre
- Manège rive nord de février à octobre

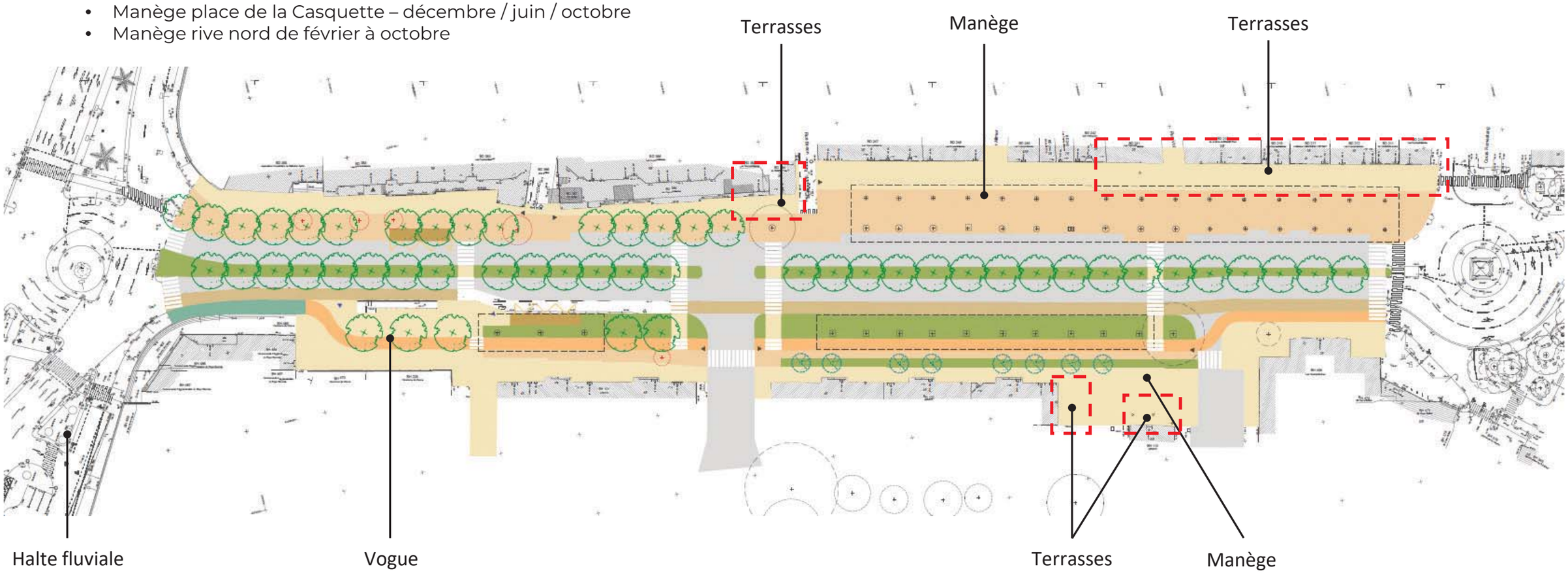

4 - Planning de l’opération

Phase 1 - Sud Est

Nécessité de finir les travaux sur la place de la Casquette avant retour des terrasses

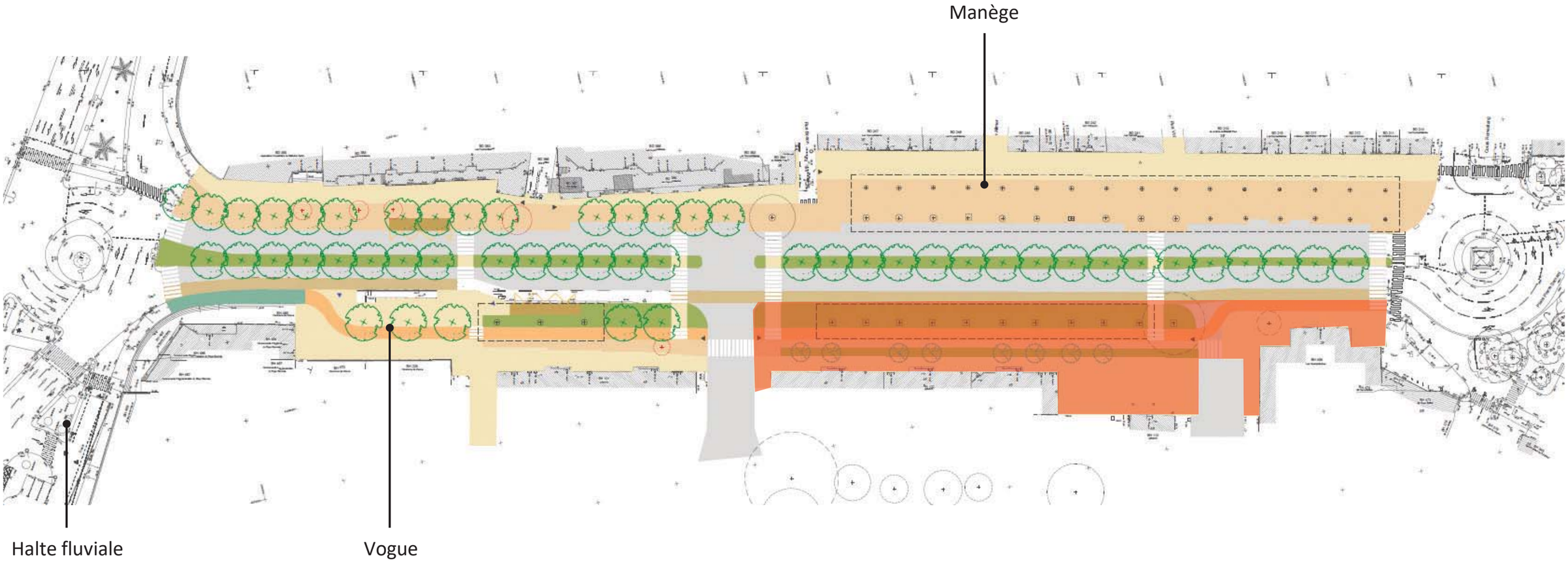

4 - Planning de l’opération

Phase 2 - Sud Ouest

Nécessité de finir les travaux sur la place de la Casquette avant retour des terrasses
Jazz à Vienne 2024 se déroulera durant cette phase

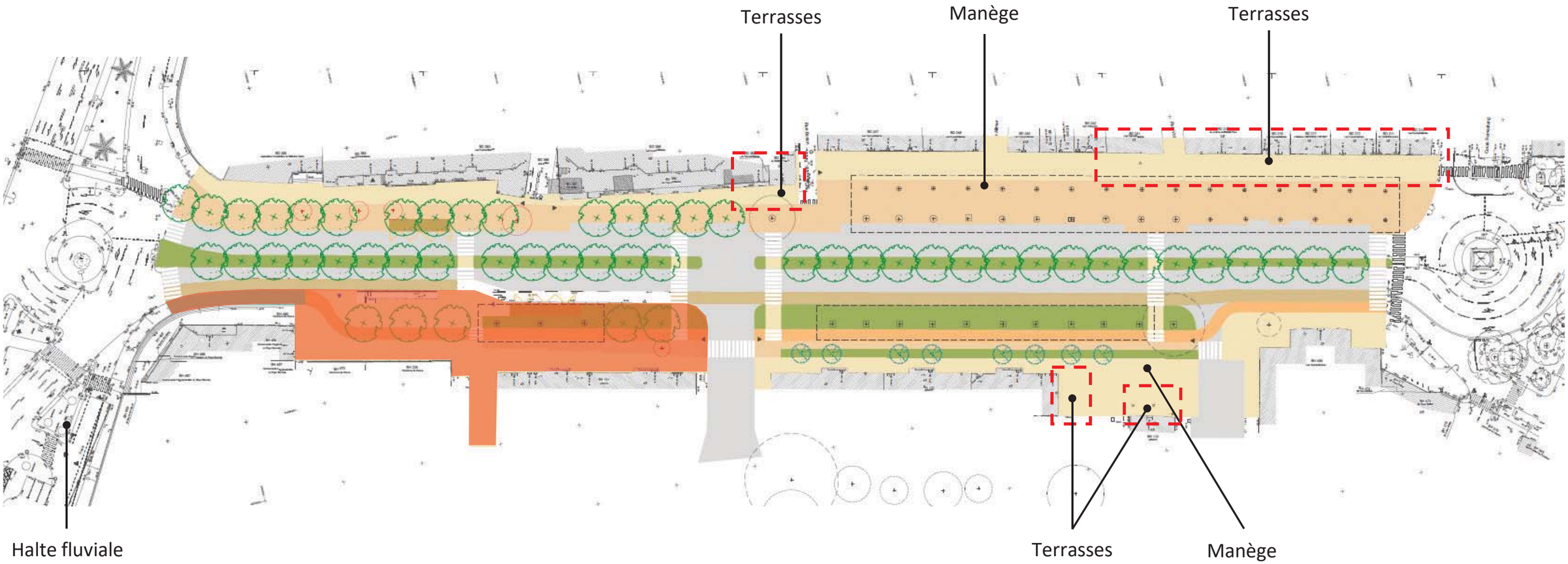

4 - Planning de l’opération

Phase 3 - Nord Ouest

Interface avec la terrasse du restaurant « La Péniche »

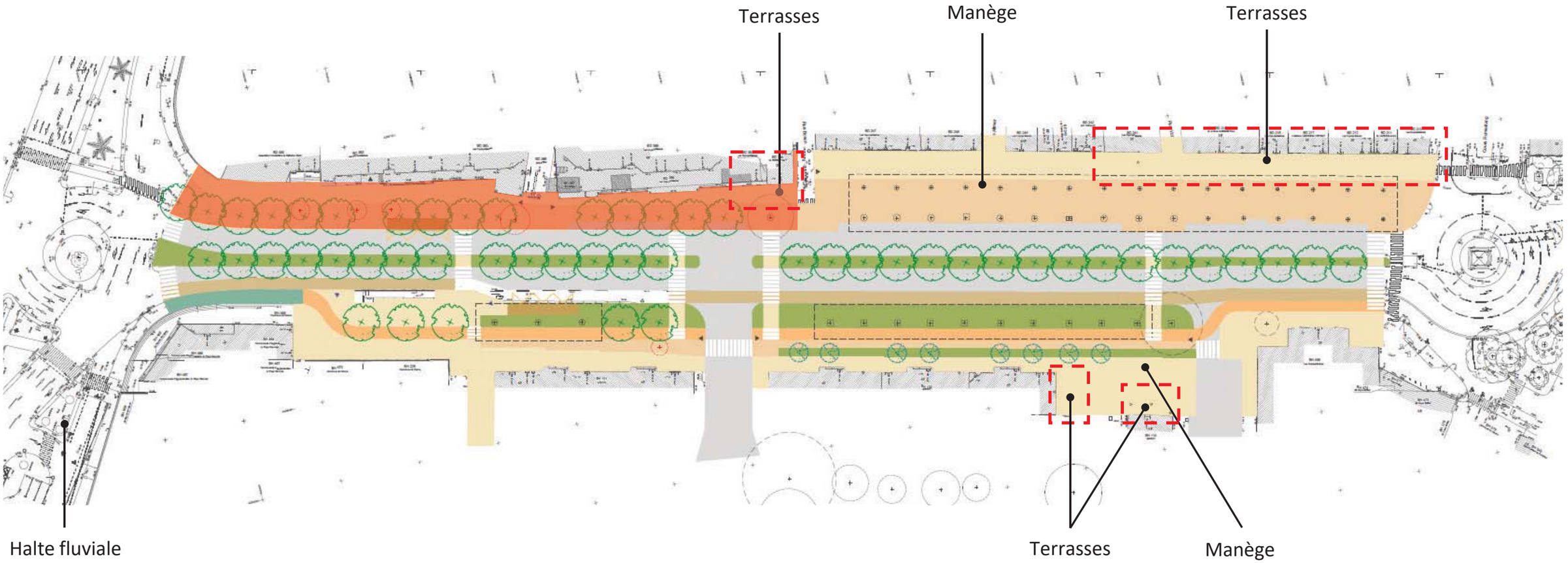

4 - Planning de l’opération

Phase 4 - Nord Est

Retour du manège en rive nord à décaler afin de ne pas interférer avec les travaux

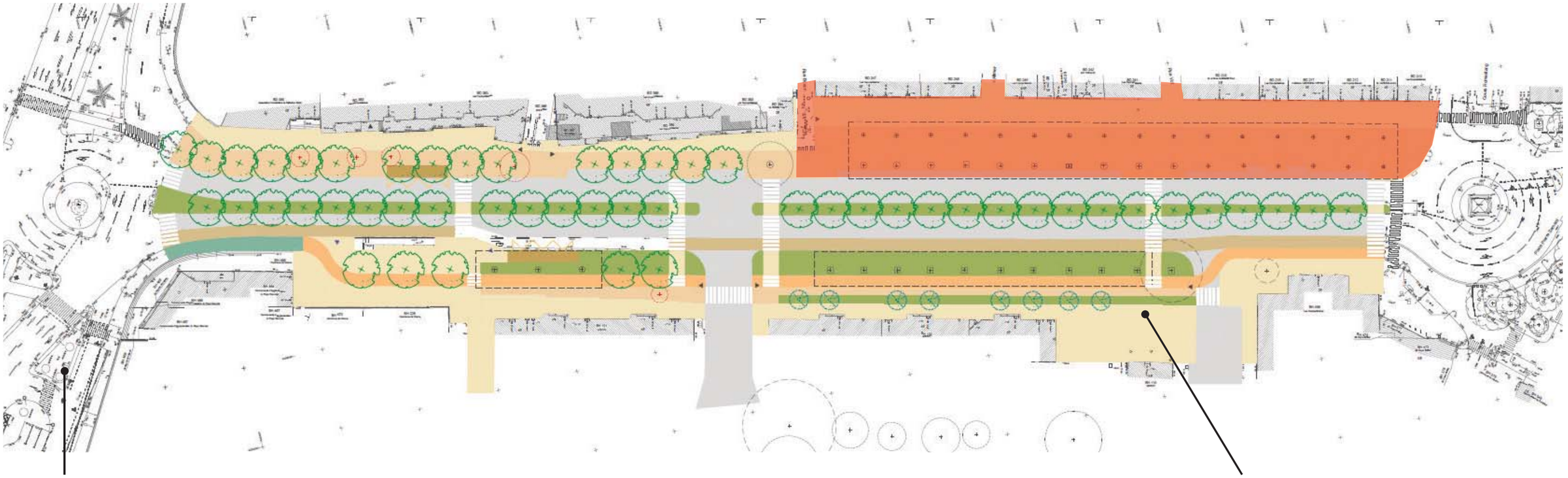

4 - Planning de l’opération

Phase 5 - Chaussées

A réaliser en parallèle de la phase 4 afin de tenir le jalon avril 2025
Pour les travaux sur la RN7, contraintes DDT à prendre en compte (itinéraire convois exceptionnels)

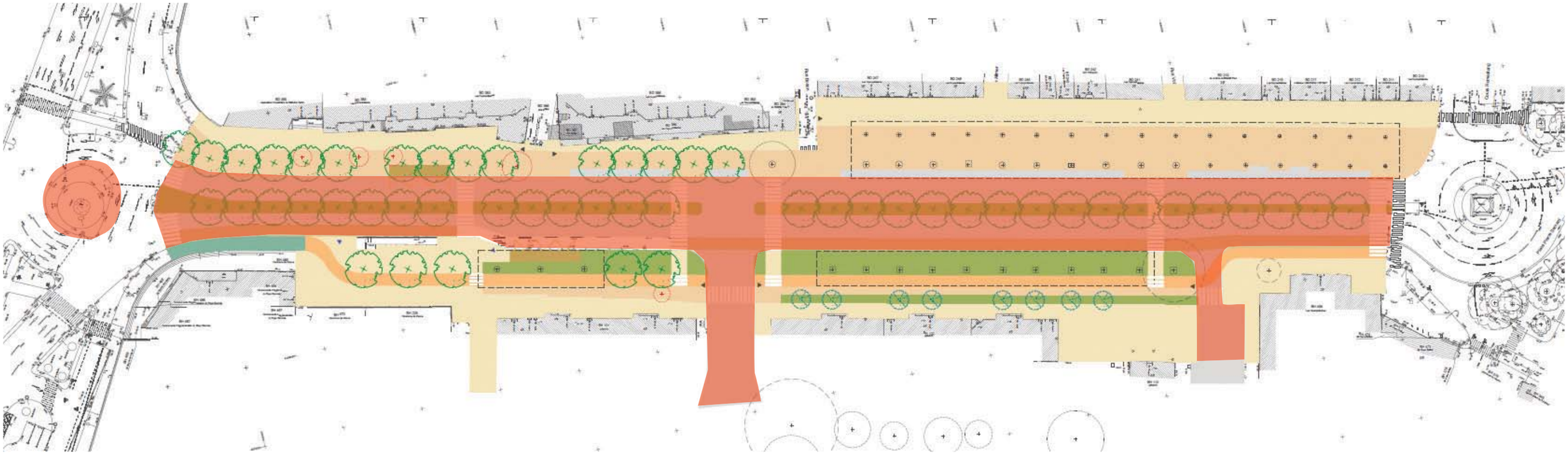

Bilan de la concertation
Requalification du Cours Brillier

À l'issue de la concertation, les contributions seront analysées.

Un bilan de cette concertation sera délibéré par le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération

REQUALIFICATION DU COURS BRILLIER

CONCERTATION

ÉQUIPE

SAS FOLIA ARCHITECTE/PAYSAGISTE CONCEPTEUR
ECLAR CONCEPTION LUMIÈRE, ÉCLAIRAGE PUBLIC
INGEROP VOIES ET RÉSEAUX DIVERS / ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION
CERYX TRAFIC SYSTEM MOBILITÉ

7 FÉVRIER - 7 MARS 2023